



**MORLAIX**  
**communauté**  
BRO MONTRoulez

Direction de l'Administration Générale  
2B voie d'accès au Port • BP 97121  
29671 MORLAIX CEDEX  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte rendu de la séance du lundi 4 juillet 2016**

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

**Date de la convocation : 27 juin 2016**

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

**Secrétaire de séance : Véronique Pereira**

Avant de donner la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour, le Président présente à l'assemblée communautaire Mairie-Claire Henry, responsable du service finances, qui remplace Michel Cariou, lequel prendra à Morlaix Communauté le poste de contrôleur de gestion. Mme Henry assurait auparavant les mêmes fonctions à Lannion Trégor Communauté.

---

**Délibération D16-131**

**Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président - Arrêtés**

---

A16-102	Marché d'assistance et de maintenance des systèmes d'information
A16-104	Marché de création d'une réserve incendie au parc d'activité de Pen Prat à Sainte-Sève
A16-105	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation
A16-106	d'assainissement non collectif
A16-107	Marché de réalisation d'un schéma territorial des zones d'activités économiques du territoire
A16-108	Marché de fourniture de vêtements et équipements de protection individuelle
A16-109	Marché d'entretien de la vélo route voie verte n°7 - Portion commune de Plougonven
A16-110	Marchés de réalisation de la tranche 2 de la construction du département IUT Génie Civil - Aménagements extérieurs
A16-111	Marché de conception, de fabrication et d'impression d'une identité visuelle et de supports de communication pour la promotion du développement économique
A16-112	Marché de fourniture et de pose de garde-corps pour l'écluse du port de Morlaix

---

A16-113	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A16-114	Accord cadre de création et impression de supports de communication pour les journées du Patrimoine
A16-115	Prescription d'une enquête publique pour l'élaboration du PLU de la commune de Taulé
A16-116	Prescription d'une enquête publique pour la révision allégée du PLU de la commune de Morlaix
A16-117	Marché de réalisation d'une mission de coordination de la SPS (sécurité et protection de la santé) relative au désamiantage, déplombage, traitement des bois, renforcement avec traitement coupe-feu d'un plancher, d'une partie de l'ancienne Manufacture
A16-118	Marché de réalisation d'une mission de contrôle technique (désamiantage, déplombage, traitement des bois et renforcement avec traitement coupe-feu d'un plancher d'une partie de l'ancienne Manufacture
A16-119	Marché de mission de MO (hors loi MOP) (désamiantage, déplombage, traitement des bois et renforcement des structures sous une emprise définie et l'isolement coupe-feu d'une partie de l'ancienne Manufacture)
A16-120	Marché de fourniture de trois véhicules utilitaires
A16-121	Marché d'accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'administration, dans la suite du projet de territoire de Morlaix Communauté
A16-122	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

**Attributions exercées par le Bureau communautaire – Délibérations – Séance du 30 mai 2016**

B16-041 et 042	Réalisation de deux emprunts
B16-043	Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale
B16-044	Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des circulations verticales et des réseaux généraux des bâtiments de la Manufacture
B16-045	Cession d'un terrain zone de La Boissière – Extension de la société Loxam
B16-046	Attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de veille active
B16-047	Attributions de subventions de fonctionnement Culture- Année 2016 – 3 <sup>ème</sup> mouvement

**Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Délibération D16-132**

**Objet :Suites du rapport 2015 de la Chambre régionale des comptes**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange

Creignou, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé.

Le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des exercices 2010 et suivants de Morlaix Communauté a été présenté au Conseil de Communauté le 15 juin 2015.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 (article L 243-7 du Code des juridictions financières), le président de l'EPCI doit présenter au conseil communautaire, dans le délai d'un an, un rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre. Ce rapport est ensuite communiqué à la Chambre régionale des comptes.

**Le Conseil de Communauté a pris connaissance du rapport.**

---

#### **Délibération D16-133**

**Objet : Partenariat Rio 2016 (Bruno Jourden) - Attribution d'une subvention à la CCI**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé.

Morlaix Communauté s'est associée depuis 2013 au partenariat mis en place pour l'accompagnement du skipper Bruno Jourden dans sa préparation des jeux paralympiques de Rio 2016.

La Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix est le porteur de ce partenariat, agissant en qualité d'employeur de ce sportif de haut niveau.

Il est proposé de reconduire l'aide apportée en 2013, 2014 et 2015, et d'octroyer à la CCI une subvention de 5 000 € s'inscrivant dans le plan de financement suivant :

- État : 12 000 €,
- Fédération handisport : 3 000 €,
- Département : 7 500 €,
- Morlaix Communauté : 5 000 €,
- Communauté de Communes du Pays Léonard : 1 500 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur :**

- l'octroi d'une subvention de 5 000 € à la CCI de Morlaix, dans le cadre du partenariat pour l'accompagnement du skipper Bruno Jourden dans sa préparation des jeux paralympiques de Rio 2016,
- l'autorisation au Président à signer la convention avec les différents partenaires.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-134**

**Objet : Transfert des compétences PLU - Évaluation des charges transférées et acquisition des documents d'urbanisme**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 49**

**Secrétaire de séance : Véronique Pereira**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec.

Le Conseil de Communauté du 6 juillet 2015 a approuvé le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Conseil de Communauté du 21 décembre 2015 a prescrit l'engagement pour l'élaboration d'un PLU-i valant PLH. L'élaboration du document s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie à quatre reprises entre juillet 2015 et février 2016 pour évaluer la compensation financière du transfert de compétence PLU. La CLECT n°4 du 1<sup>er</sup> février 2016 a permis de trouver une solution qui assure au mieux la neutralisation des effets financiers liés au transfert tant pour les budgets communaux que pour le budget communautaire.

Les points essentiels retenus par les membres de la CLECT dans l'évaluation des charges transférées et les transferts financiers à opérer sont les suivants :

- le coût de la compétence PLU a été chiffré en s'appuyant sur les déclarations des communes,
- la période retenue pour l'évaluation des dépenses est de 10 ans (2006 à 2015),
- les éléments de coûts retenus sont :
  - ✓ les dépenses directes d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme, les dépenses directes d'enquête publique, de reprographie, de contentieux,
  - ✓ les dépenses indirectes de personnel affectés aux activités d'élaboration des documents ; les recettes ont été déduites ;
- pour ne pas pénaliser les communes ayant élaboré, modifié ou révisé des documents d'urbanisme avant le transfert de compétence, la communauté remboursera les communes à hauteur des efforts réalisés. La valorisation des documents d'urbanisme est réalisée sur la base :
  - ✓ des dépenses directes nettes des recettes,
  - ✓ d'une période de 10 ans,
  - ✓ de l'application d'un coefficient de 75 %;
- la révision des attributions de compensation des communes est réalisée de la manière suivante :
  - ✓ en 2016, la révision des attributions de compensation se base sur les dépenses constatées (méthode habituellement utilisée) entre 2006 et 2015 . Pour ne pas pénaliser quelques communes qui ont constaté et déclaré des dépenses par habitant élevées, un mécanisme de plafonnement visant à écrêter les dépenses supérieures à 3,16 € par habitant (moyenne annuelle sur 10 ans) est instauré ;
  - ✓ partant du constat que cette méthode traditionnelle utilisée pour 2016 semble

inadaptée pour être appliquée durablement, une autre méthode qui fait appel à la notion économique essentielle du coût de renouvellement des documents d'urbanisme à la charge de la Communauté est instaurée. C'est un coût moyen par habitant qui est appliqué pour toutes les communes (3,16 € par habitant). Cette méthode du coût moyen par habitant se justifie lorsque l'évaluation des charges transférées est difficile, ce qui est le cas pour la compétence PLU.

- ✓ la révision des attributions de compensation se basant sur le coût moyen (3,16 € par habitant) sera pleinement effective en 2026. Un processus de convergence sur 10 ans permet aux communes de s'adapter aux révisions budgétaires attendues. C'est la population Insee municipale 2015 qui est retenue dans les calculs ; pour des raisons de simplification et pour fixer dès à présent les montants révisés, les calculs ne tiennent pas compte des évolutions de population sur la période.

Le rapport des décisions de la CLECT n°4 du 1<sup>er</sup> février 2016 a été transmis aux 27 communes pour une adoption à la majorité qualifiée. Des ajustements relativement marginaux concernant huit communes sont intervenus depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 pour tenir compte des données transmises ultérieurement.

Les tableaux définitifs des révisions d'attributions de compensation et de remboursement des documents d'urbanisme ont été présentés en annexe.

*Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,*

*Vu le rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> février 2016, adopté à la majorité qualifiée des 27 communes membres (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population)*

*Vu les ajustements intervenus depuis la CLECT du 1<sup>er</sup> février 2016,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les modalités suivantes de révision de l'attribution de compensation :**
  - ✓ **les montants de révisions des attributions de compensation pour la période 2016 à 2026 sont fixés comme ci-après,**
  - ✓ **les montants à verser ou à percevoir en 2016 par Morlaix Communauté et les 27 communes membres sont fixés comme ci-après,**
- **d'approuver les modalités suivantes de remboursement des documents d'urbanisme aux communes membres :**
  - ✓ **les montants à rembourser par Morlaix Communauté aux 27 communes membres sont fixés comme ci-après,**
  - ✓ **les crédits sont inscrits à la ligne budgétaire 202 / 820 / 210,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes.**

*Serge Le Pinvidic précise dans sa présentation que la valorisation des documents d'urbanisme représente une somme d'environ 798 000 € pour la communauté.*

*Agnès Le Brun signale que le projet, présenté en conseil municipal de Morlaix, a été rejeté à la majorité plus six abstentions. Aussi les élus communautaires de la majorité morlaisienne se prononceront contre cette délibération.*

**Décision du Conseil :** adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (9 contre, 1 abstention).

---

#### **Délibération D16-135**

**Objet : Décisions budgétaires modificatives**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

**Étaient présents :** **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Carantec :** Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan :** Joseph Irrien **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Jean-Luc Fichet **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec :** Véronique Pereira **Le Ponthou :** Pierre-Yves Minec **Locquéholé :** Guy Pouliquen, **Locquirec :** Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ :** Thierry

Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Les décisions budgétaires modificatives ci-après, ont essentiellement pour objectif :

- d'ajuster les produits de fonctionnement (fiscalité, DGF, FPIC) du budget principal,
- de rectifier plusieurs lignes d'amortissement des biens immobilisés et des subventions d'investissement reçues pour tenir compte de la mise à jour du patrimoine.

#### Budget du port du Diben

- restitution au Département d'un trop perçu de subvention pour 520 € en 2015

<b>Investissement</b>						520,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes	
13	1313	R	831	subvention d'équipement du département	520,00		

Dans cette DM, la section d'investissement est votée en déficit mais cela ne pose pas de souci car cette section a été votée en excédent au budget primitif.

#### Budget annexe de l'immobilier d'entreprises

- augmentation de la quote-part de subvention transférée au résultat (17 000 €) pour tenir compte de l'intégration des subventions d'investissement perçues fin 2015,
- cette recette d'ordre permet de diminuer le besoin de financement de la section de fonctionnement (subvention d'équilibre du budget principal).

<b>Fonctionnement</b>						0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
042	777	O	830		quote-part de subvention transférée au résultat		17 000,00
77	774	R	01		subventions exceptionnelles		-17 000,00

<b>Investissement</b>						17 000,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	13917	O	830		subventions communautaires et fonds structurels	17 000,00	
021	021	O	01		virement de la section de fonctionnement		0,00

DM sous-équilibrée en investissement : possible car la section d'investissement du budget primitif est en sur-équilibre important

#### Budget annexe des transports

- la dotation aux amortissements du matériel de transport étant insuffisante, il faut augmenter de 28 000 € le montant de la ligne budgétaire ;
- le montant de la subvention d'équilibre du budget principal est revu à la hausse pour 28 000 €.

## Budget des transports 2016 – décision budgétaire modificative n°1

Fonctionnement						28 000,00	28 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	O	815		dotation aux amortissements	28 000,00	
77	774	R	01		subventions exceptionnelles		28 000,00

  

Investissement						0,00	28 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction		Libellé	Dépenses	Recettes
040	28184	O	815		amortissement matériel de transport		28 000,00

### Budget principal

#### ➤ en fonctionnement

##### - produits

- x ajustement des produits de fiscalité locale, de la DGF et du FPIC pour tenir compte des états de notifications qui sont parvenus après le vote du budget :
  - ⇒ **taxe d'habitation : -227 658 €** (suivant les conseils de la DDFIP, le produit budgétaire est porté au montant de l'état de notification diminué de 2 %) ;
  - ⇒ **CFE** (cotisation foncière des entreprises) : **+48 943 €** ;
  - ⇒ **CAVE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : **+124 036 €** ;
  - ⇒ **FPIC** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : **+650 000 €** ;
  - ⇒ dotation d'intercommunalité de la **DGF : -138 780 €** ;
  - ⇒ dotation de compensation de la **DGF : - 2 045 €** ;
- La baisse de la DGF entre 2015 et 2016 s'élève donc à plus de 1 000 000 € alors que le budget primitif tablait sur une baisse de seulement 860 000 € ; Morlaix Communauté se trouve dans la même situation que de nombreuses communautés d'agglomération et constate que les montants notifiés s'avèrent très inférieurs aux calculs prévisionnels. À ce jour, en l'absence des éléments de calcul, on peut penser que ce sont les changements de périmètres et de catégories juridiques qui constituent l'explication principale.
  - ⇒ quote-part de subventions transférées au résultat : 39 500 € ;
- x globalement, on peut constater un **produit de fonctionnement supplémentaire de 493 996 €** ;

##### - charges

- x le compte de **dotation aux amortissements doit être alimenté de 260 000 €** pour tenir compte de l'intégration dans l'actif des investissements de fin 2015 ;
- x la subvention d'équilibre aux budgets annexes augmente de 11 000 € ;
- x inscription d'un budget de 9 000 € d'entretien des bâtiments (réfection de l'étanchéité de la tour de contrôle de l'aéroport) ;
- x le virement à la section d'investissement s'améliore de 213 996 €.

#### ➤ en investissement

- x il s'agit pour l'essentiel d'écritures d'ordre :
  - ✓ amortissement des actifs et des subventions d'investissement,
  - ✓ solde de l'avance de 5 % versée dans le cadre de la réalisation de la passerelle du PEM (177 000 €) ;
- x reversement d'une partie d'un acompte de subvention versé par la Région pour 15 500 € (les dépenses financées ne sont pas totalement réalisées) ;
- x compte tenu du virement de la section de fonctionnement de 213 996 €, c'est la baisse de l'emprunt pour 418 996 € qui équilibre la section d'investissement.



## Budget principal 2016 – décision modificative n°1

Fonctionnement						493 996,00	493 996,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
73	73111	R	01		taxes foncières (CFE) et d'habitation		-178 715,00
73	73112	R	01		cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises		124 036,00
73	7325	R	01		fonds national péréquation ressources intercommunales et communales (FPIC)		650 000,00
74	74124	R	01		DGF – dotation d'intercommunalité		-138 780,00
74	74126	R	01		DGF – dotation de compensation		-2 045,00
65	6521	R	01		déficit des budgets annexes	11 000,00	
011	615221	R	90	130	entretien des batiments	9 000,00	
042	777	O	01		Quote-part de subventions transférées au résultat		39 500,00
042	6811	O	01		dotations aux amortissements immobilisations	260 000,00	
023	023	O	01		virement à la section d'investissement	213 996,00	

Investissement						232 000,00	232 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	01		emprunt		-418 996,00
13	1312	R	831	250	subvention région	15 500,00	
040	28031	O	01		amortissement frais d'études		30 000,00
040	28041412	O	01		amortissement subventions d'équipement versées		110 000,00
040	280422	O	01		amortissement subventions d'équipement versées		50 000,00
040	28183	O	01		amortissement matériel de bureau et informatique		70 000,00
040	13918	O	01		subventions d'investissement transférées au résultat	39 500,00	
041	2315	O	820	820002	immobilisations corporelles en cours	177 000,00	
041	238	O	820	820002	avances et acomptes versés sur commande (PEM)		177 000,00
021	021	O	01		virement de la section de fonctionnement		213 996,00

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les décisions budgétaires modificatives présentées**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

### Délibération D16-136

**Objet** : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-**

**Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes, la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner sollicite Morlaix Communauté pour participer au financement d'un plateau multi-sports. Ce plateau multi-sports est destiné à la pratique sportive en extérieur pour les habitants de la commune, les adhérents aux clubs sportifs mais aussi pour les élèves des établissements scolaires. Il est attenant au collège et situé près des écoles primaires. Il comprend des pistes d'athlétisme, des aires de jeux (baskets, buts...). Ce lieu sera également un lieu de rencontre pour les jeunes grâce à l'espace skate.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100 000 € HT. Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté s'élève 25 000 €. Compte tenu des autres financements sollicités pour 10 000 €, le montant à la charge de la commune s'élève à 65 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	100 000	Morlaix Communauté 25 %	25 000
		Conseil Départemental 10 %	10 000
		Commune 65 %	65 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>		<b>100 000</b>

*Vu la délibération D11-077 du 18 avril 2011, relative à la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes pour la période 2011-2016,*

*Vu la délibération D15-213 du 21 décembre 2015, relative à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner pour participer au financement d'un plateau multi-sports.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D16-137**

**Objet** : Création d'un poste d'agent d'entretien des matériels de collecte de déchets

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Les évolutions des modes de collecte des déchets, et notamment la mise en place des conteneurs enterrés sur le territoire de Morlaix Communauté entraînent de nouveaux besoins en ressources humaines.

Pour accompagner dès à présent cette transition, la création d'un emploi d'agent d'entretien des équipements de pré-collecte est proposé en remplacement d'un emploi d'agent de collecte.

*Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 26 avril 2016,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-138**

**Objet** : Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Le CAE a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les collectivités territoriales sont autorisées à établir ce type de contrat. Morlaix Communauté peut donc décider d'y recourir.

Cette démarche nécessite un engagement à former en interne le candidat retenu, et à rechercher des formations extérieures en lien avec Cap Emploi et/ou la Mission Locale.

L'État prend en charge au minimum 80 % (au maximum 95 %) de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de Sécurité sociale. La somme restant à la charge de Morlaix Communauté est donc minime.

Il est proposé le recrutement d'un CAE à temps complet, pour intégrer le service des Systèmes d'information et afin de permettre au candidat retenu d'acquérir des qualifications dans ce domaine.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée d'une période de 6 mois minimum et 24 mois maximum, renouvellements inclus.

*Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur :**

- le recrutement d'un contrat de ce type,
- l'inscription au budget des crédits correspondants.

*Ismaël Dupont souhaite savoir si le poste auquel correspond ce contrat est durable ou non : s'il est durable, pourquoi ne pas passer directement à l'embauche d'un CDI ? La rémunération au*

SMIC ne correspond pas forcément aux qualifications de la personne, et il s'agit encore d'un contrat précaire. On sait que les collectivités, l'État, l'Éducation Nationale à travers l'emploi des personnels ATOS, sont champions en matière de contrats précaires, souvent justifiés par la gestion sociale du chômage de longue durée. Ce serait préférable de créer des emplois stables quand on a l'assise financière pour le faire.

Ce contrat d'aide à l'emploi correspond au poste que Morlaix Communauté peut offrir aujourd'hui et à sa volonté d'utiliser ce type de contrat pour permettre à des personnes de sortir de la précarité, répond Jean-Luc Fichet. Il ne s'agit pas pour l'instant d'un poste pérenne, mais de l'ouverture d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi en matière d'informatique.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D16-139

**Objet :**Élaboration et mise en œuvre du PLU-i-H - Rémunération du chef de projet

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Pour faire suite à la création des postes sur la mission PLU-i-H et aux recrutements intervenus, il est proposé de fixer la rémunération du chef de projet sur la base de l'indice brut 572, indice majoré 483 ainsi que le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché principal territorial défini par arrêté individuel.

La durée du contrat est fixée à trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D16-140

**Objet :** Avenant 2 à la convention de mise à disposition du service des Systèmes d'information

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

**Secrétaire de séance : Véronique Pereira**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** :

Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Par délibération D15-031 du 23 mars 2015, Morlaix Communauté a proposé aux communes de son territoire des services dans le domaine des Systèmes d'Information.

La convention permet :

1. de proposer des services « à la carte » aux partenaires qui le souhaitent,
2. d'équilibrer les nouvelles dépenses et recettes.

L'avenant 2 modifie la convention initiale sur les points suivants :

- homogénéisation de la présentation des tarifs afin que la TVA soit directement prise en compte quand cela est nécessaire ;
- modification de certains tarifs afin de les mettre en rapport avec les marchés récemment renouvelés ;
- suppression du service de fourniture, d'installation et de maintenance des équipements terminaux informatiques qui s'avère inadapté ;
- modification des services :
  - x services de missions de conseils et d'expertises : réévaluation des coûts selon le degré d'expertise requis ;
  - x service d'infrastructure de serveurs virtuels et web : possibilité d'achat et de renouvellement de nom de domaine en bzh,
- ajout des services :
  - x support téléphonique et maintenance sur site : possibilité de solliciter Morlaix Communauté pour réaliser la maintenance informatique à distance ou sur site ;
  - x service d'accompagnement, de fourniture et d'installation des équipements terminaux informatiques : possibilité d'accompagner dorénavant les communes dans l'achat de leurs équipements ;
  - x garanties matérielles afin d'augmenter la durée de vie sous garantie des matériels des communes ;

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer le présent avenant, ainsi que ceux à venir le cas échéant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## CULTURE

---

### Délibération D16-141

**Objet : Attribution d'une subvention au Théâtre de la Corniche**

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** :

Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Le Théâtre de la Corniche, association morlaisienne présidée par Monsieur Marcel Le Lay, a pour objet la création théâtrale professionnelle et le soutien à l'expression théâtrale dans les milieux associatifs et scolaires. Elle compte 27 adhérents et 25 bénévoles. En 2015, ont été comptabilisés 11 salariés (2 équivalents temps plein).

Le Théâtre de la Corniche est une association active toute l'année, avec un temps fort pendant la saison touristique.

En 2015, ont été recensés :

- 2 197 spectateurs au cours de 21 représentations au Château du Taureau dont 8 pour les scolaires et les centres de loisirs sans hébergement,
- environ 875 spectateurs lors de représentations organisées par des tiers (contrats de cession de spectacles vivants – Espace des sciences, Château du Taureau, Écomusée de Plouigneau, Maison du Tourisme, Ti An Oll, Ulamir, etc), soit un total de 3 072 personnes touchées par les actions de l'association.

Pour 2016, les activités sont les suivantes :

- animations culturelles du patrimoine : Outre la reprise de propositions au Château du Taureau (d'avril à septembre), le concept de visites théâtrales ou contées est proposé aux partenaires sur l'ensemble du territoire.  
→ prévisions : Château du Taureau, Guerlesquin, Village breton de Plouigneau, Morlaix.
- créations de petites formes, disponibles toute l'année pour l'essaimage culturel sur le territoire : Des spectacles réunissant au maximum trois artistes pour pouvoir proposer des tarifs de cession abordables seront à nouveau présentés, qu'ils soient déjà dans le répertoire de l'association (spectacles de contes, de petits cabarets, chansons et textes) ou qu'ils soient conçus pour répondre à des commandes spécifiques.
- pratiques artistiques : Formation des comédiens amateurs qui participent à ses spectacles et travail de réalisation sous forme de stage avec des groupes associatifs ou scolaires. Un travail régulier est fait dans ce sens avec la Maison Familiale Rurale de Morlaix depuis 16 ans : 2 classes conçoivent le thème et le contenu d'un spectacle qui est mis en scène pendant 4 jours
- à noter qu'un effort sera fait cette année pour faire connaître l'ensemble des propositions aux partenaires potentiels (associations, municipalités, bibliothèques).
- recrutement d'un contrat d'avenir - effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 - pour permettre la transmission de savoir-faire à une jeune génération.
- enfin, l'association s'attache à travailler en partenariat avec les associations culturelles et sociales locales : participations pour la sixième année, à la Fête de la Bretagne coordonnée par les Moyens du bord, à la coordination et à la programmation de 14<sup>ème</sup> édition de « La Charrette aux merveilles ».

Le budget prévisionnel est estimé à 35 000 € (39 000 € avec valorisation). L'association sollicite une subvention de 6 000 € pour la mise en place de sa programmation 2016, montant identique à celui octroyé en 2015. L'agence de services et de paiement (emploi aidé) est également sollicitée pour 6 500 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 27 avril 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de**

**fonctionnement de 6 000 € au Théâtre de la Corniche pour l'année 2016 pour la mise en place de sa programmation, (budget Culture (30), imputation 6574).**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-142**

**Objet** : Attribution d'une subvention au Club Nautique Morlaisien

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Le CNM (Club Nautique Morlaisien), créé en 1998 et présidé par Philippe Dornic, compte 1 salarié (équivalent temps plein-éducateur sportif/entraîneur), 15 bénévoles et 147 adhérents tournés essentiellement vers la compétition de niveau départemental, régional, interrégional et national, originaires de tout le territoire du Pays de Morlaix, et notamment de Morlaix Communauté.

L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et bénéficie de l'agrément « École de natation française » depuis 2008. Elle propose des entraînements de natation en vue de la compétition. Pour ce faire, elle utilise les lignes d'eau de l'Espace aquatique du Pays de Morlaix à Plourin-lès-Morlaix. Le club propose également des journées de compétition. Il compte parmi ses adhérents des nageurs présents dans les finales et sur les podiums à l'échelle du Grand ouest et lors des championnats de France. Parmi eux, une nageuse de niveau national inscrite sur les listes ministérielles « espoirs », Morgane Dornic, qui a participé avec l'équipe de France junior à un championnat d'Europe en eau libre en Suisse l'été dernier.

Le CNM anime aussi une section « sauvetage » permettant aux jeunes du territoire de valider le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (diplôme permettant la surveillance des plans d'eau l'été).

La demande de subvention concerne :

- l'utilisation des lignes d'eau à l'Espace aquatique, de septembre à juin :
  - ✓ 3 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour les groupes d'entraînement « compétition » du club, (20 nageurs par créneau),
  - ✓ 1 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour la section scolaire en partenariat avec le collège Saint-Joseph (15 élèves par semaine),soit : 14 lignes d'eau sur 42 semaines par an (période scolaire), à 36 € l'unité :  
36 € x 14 lignes x 42 semaines = 21 168 €
- la mise à disposition du bassin de l'Espace aquatique durant 1 journée de compétition par an, soit 1 500 € (100 à 150 nageurs par jour de compétition).

La convention est renouvelée chaque année entre la société LS Morlaix, gestionnaire de

l'Espace aquatique du Pays de Morlaix et le CNM, dont la saison sportive est engagée depuis septembre 2015. Le club utilise les lignes d'eau et reçoit une facture en juin 2016, émise par la société LS Morlaix. Le montant de la facturation d'utilisation des ces lignes d'eau correspond exactement à celui de la subvention sollicitée.

Par ailleurs, le CNM loue un local à la Maison de la mer, propriété de Morlaix Communauté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014. En janvier 2015, des changements d'affectation et de nouveaux tarifs ont été établis par Morlaix Communauté. Des aides supplémentaires sont donc sollicitées en vue de compenser l'augmentation des redevances d'occupation (5 € par m<sup>2</sup> et par mois au lieu de 2,50 € précédemment). Ainsi le montant du loyer annuel s'élève à 632,10 € contre 485,70 € initialement.

Le CNM sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 23 300 €, selon la répartition suivante :

- 21 168 € pour l'utilisation des lignes d'eau à l'Espace aquatique,
- 1 500 € pour l'organisation d'une compétition annuelle,
- 632 € pour la location de la Maison de la mer.

Toutefois, concernant la location de la Maison de la mer, Morlaix Communauté avait validé par principe, le versement d'une aide compensatoire, correspond à un montant de 146 €, pour prendre en charge l'augmentation de la redevance par rapport au loyer initial, et non le montant du loyer. Ceci ramène donc le montant total de la subvention à 22 814 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 25 mai 2016,*

**Il est proposé au Conseil de communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 22 814 € au Club Nautique Morlaisien, (budget Sport (415) – imputation 6574), selon la répartition suivante :**
  - utilisation des lignes d'eau à l'Espace aquatique : 21 168 €,
  - organisation d'une compétition annuelle : 1 500 €,
  - prise en charge de l'augmentation de la redevance d'occupation du local à la Maison de la mer : 146 € ;
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution de subvention 2016**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-143**

**Objet** : Attribution d'une subvention au Centre de Médecine Sportive

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Le CMS (Centre de médecine sportive), créé en 1974 et présidé par Monsieur Jean-Yves Tanguy, est basé à Morlaix, rue Eugène Pottier à La Boissière, dans les locaux de l'Office Municipal des Sports. Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la ville de Morlaix,



qui prend en charge les fluides, l'entretien et la maintenance du bâtiment et de ses abords. Le CMS compte trois médecins vacataires (à temps variable), diplômés de médecine sportive et une secrétaire à temps plein (1,2 ETPT), 25 bénévoles et 53 adhérents (associations).

Le CMS joue un rôle de dépistage et de prévention, tant chez l'adulte (conseils vis-à-vis des pratiques sportives, prévention des troubles musculo-squelettiques, prévention cardiovasculaire), que chez l'enfant (nutrition santé / addictions, troubles de la statique vertébrale et des ostéochondroses de croissance, anomalies auscultatoires cardiaques et des anomalies à l'ECG (électrocardiogramme) de repos). Le CMS propose des consultations de « non-contre indication à la pratique sportive », aux sportifs licenciés ou non, aux membres d'associations sportives morlaisiennes, d'associations de l'agglomération, voire d'autres communes (Pays de Morlaix, Pays de Carhaix, sportifs de passage domiciliés hors Bretagne). Cette consultation est demandée pour l'obtention de certificats médicaux de « non contre-indication à la pratique sportive » en compétition ou en loisirs. Le CMS propose donc des tests d'effort et un suivi du sportif (suivi des examens antérieurs). Il dispose d'un certain nombre d'équipements (table d'examen électrique, spiromètre, tympanogramme, ECG, vélo, tensiomètre, otoscopes,...). Enfin, les médecins du sport s'avèrent nécessaires pour certains sports (sports subaquatiques, voltige aérienne, sports automobiles,...) et pour certaines demandes (simple ou double surclassement). Par ailleurs, le CMS organise des informations et des formations aux premiers secours.

Parmi les 621 consultations : pratiques sportives normales nécessitant visite de non-contre indication avec tests spécifiques (389) ; sports à risque (plongée, hockey subaquatique, moto, sport automobile)(124) ; centre labellisé d'entraînement (Landerneau et Guingamp) (4) ; surclassement (Football, basket-ball et handball) (7) ; sections (voile, foot et handball) (24), faculté de sport (STAPS) (25) ; arbitres (13) ; handicapés (10) ; 3ème âge (9) ; test effort (9) ; suivi (7).

En 2015, le CMS a enregistré 530 consultations sur le territoire de Morlaix Communauté (contre 548 en 2014) : Morlaix (195), Saint-Martin-des-Champs (54), Plourin-lès-Morlaix (40), Plougouven (27), Plouezoc'h (19), Garlan (26), Carantec (36), Taulé (11), Plouigneau (24), Pleyber-Christ (18), Plougasnou (8), Saint Thégonnec (6), Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (0), Sainte-Sève (12), Locquénolé (3), Locquirec (10), Le-Cloître-Saint-Thégonnec (4), Guimaëc (5), Henvic (12), Saint-Jean-du-Doigt (0), Lanmeur (8), Guerlesquin (1), Botsorhel (1), Plouégat-Guerrand (4), Lannéanou (0), Le Ponthou (0), Plouégat-Moysan (2), Plounéour-Menez (4). Ont également été recensées 91 consultations d'habitants résidant sur des communes hors Morlaix Communauté (autres communes du Pays de Morlaix et Côtes d'Armor).

En 2015, les subventions suivantes ont été octroyées : villes de Morlaix : 3 508 €, de Saint-Martin-des-Champs : 1 329,86 €, Saint-Pol-de-Léon : 300 €, communes de Plouezoc'h : 200 €, de Le Cloître-Saint-Thégonnec : 120 € et de Henvic : 73,41 €, DRJSCS : 3 000 €, Région Bretagne : 2 000 €, Département : 4 000 €.

En 2016, l'OMS sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 10 000 € au bénéfice de l'activité du CMS. Pour mémoire, 7 000 € ont été octroyés en 2014 et 10 000 € en 2015.

L'activité du CMS couvrant l'ensemble des communes du territoire, il est proposé que Morlaix Communauté prenne en charge la totalité de la subvention versée à l'Office Municipal des Sports pour le soutien au Centre de Médecine Sportive et se substitue à la participation de ses communes membres.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 25 mai 2016,*

**Il est proposé au Conseil de communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 16 100 € à l'Office Municipal des Sports pour le soutien au Centre de médecine sportive (budget Sport (415), imputation 6574),**
- **d'approuver l'émission de titre de recettes aux communes membres ayant déjà délibéré et versé une subvention à l'Office Municipal des Sports pour le soutien au Centre de médecine sportive au titre du fonctionnement 2016,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution de subvention 2016.**

*Il s'agit donc que Morlaix Communauté devienne le seul interlocuteur du CMS afin d'offrir son accès à tous les sportifs, indépendamment du nombre de personnes concernées par commune, explique Jean-Luc Fichet. Il s'agit là d'une avancée intéressante.*

*François Hamon remarque que Saint-Martin-des-Champs a déjà versé la subvention 2016.*

Une régularisation sera faite auprès des communes qui ont déjà contribué, répond Jean-Luc Fichet.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D16-144**

**Objet** : Attribution d'une subvention à l'association Saint-Pol - Morlaix

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

L'association des Courses pédestres Saint-Pol - Morlaix créée le 26 juin 1989 et présidée par François Le Disses, compte 600 adhérents et 600 bénévoles. Elle est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme. Depuis sa création, grâce aux efforts de tous ses organisateurs, partenaires et bénévoles, elle n'a cessé de gagner en notoriété pour se placer au meilleur rang des courses sur route en Bretagne et en France (7<sup>ème</sup> événement français sur 6 500 courses). Elle attire des coureurs de tous horizons dont des internationaux.

En 2015, 17 nations et plus de 70 départements étaient représentés. Près de dix mille coureurs et plusieurs milliers de spectateurs étaient présents à ce rendez-vous annuel. Ces courses sont une formidable vitrine pour le tourisme et l'économie de notre région. Par exemple, bon nombre d'hôtels affichent complets durant cette période.

La 44<sup>ème</sup> édition des courses pédestres Saint-Pol - Morlaix aura lieu le 6 novembre 2016. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 346 469 €. Pour cette édition, l'association sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 17 000 €.

Les autres financeurs sollicités sont la Région Bretagne, le Département du Finistère, les villes de Saint-Pol-de-Léon et de Morlaix, des financeurs privés. Le bénévolat et les mises à disposition (salles, matériels, moyens humains,...), n'ont pas été évalués.

Par ailleurs, l'association Saint-Pol - Morlaix est locataire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, d'un local situé à la Maison de la mer, propriété de Morlaix Communauté. En janvier 2015, des changements d'affectation et de nouveaux tarifs ont été établis par Morlaix Communauté. Des aides supplémentaires sont donc sollicitées en vue de compenser l'augmentation des redevances d'occupation (5 € par m<sup>2</sup> et par mois au lieu de 2,50 € précédemment). Le montant du loyer annuel est de 1 990,20 € contre 844,80 € initialement, soit un différentiel de 1 145 €).

L'association Saint-Pol - Morlaix sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 17 000 € pour l'organisation des courses et pour la prise en charge d'une part de la redevance à la Maison de la mer. Pour mémoire, une aide de 13 000 € a été versée à l'association en 2015. Il est ainsi proposé l'attribution d'une aide de 14 145 € à l'association Saint-Pol - Morlaix.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 25 mai 2016,*

Le Conseil de Communauté est invité à délibéré sur :

- l'attribution d'une subvention de 14 145 € à l'association Saint-Pol Morlaix répartie comme suit :
  - ✓ 13 000 €, pour l'organisation des courses pédestres,
  - ✓ 1 145 € d'aide compensatoire pour la redevance d'occupation à la Maison de la mer (*budget Sport (415), imputation 6574*),
- l'autorisation au Président à signer une convention d'attribution de subvention 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## COHÉSION SOCIALE

---

### Délibération D16-145

**Objet :** Attributions de subventions dans le cadre du Contrat de veille active

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

*Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 16 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale, fonction 524, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous, dans le cadre du Contrat de Veille active.**

Contrat de veille active – Comité de pilotage du 16 juin 2016								
Contrat de ville	Porteurs	Montant action	Montant demandé	Montant proposé (PV)	CD29	dont CAF	dont MC	Ville de Morlaix
Projets								
Centre ludique et éducatif familial	Carré d'As	185 605,00 €	16 000,00 €	14 000,00 €	2 00000 €	2 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Espaces Parents	CCAS ville de Morlaix	4 600,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>190 205,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

*Maryse Tocquer précise dans sa présentation que le budget du Contrat de veille active représente 88 000 € pour Morlaix Communauté; il s'agit là des deux dernières actions.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D16-146

**Objet : Attribution d'une subvention à Don Bosco – Enjeux d'enfance**

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Au sein de son pôle petite enfance « Enjeux d'enfance », l'association Don Bosco gère la halte garderie itinérante Loustic Bian et le RPAM (relais parents assistantes maternelles) depuis janvier 2013.

La halte-garderie fonctionne cinq jours par semaine et est agréée pour l'accueil de 12 enfants de 3 mois à 6 ans.

Le RPAM a pour mission d'informer, d'orienter et de faciliter l'accès aux droits des parents. Il conseille les professionnels de la petite enfance et les candidats à l'agrément d'assistante maternelle. Le relais assure également des activités d'accueil dans les communes. Son intervention concerne l'ensemble du territoire communautaire.

En mai 2014, les deux services ont intégré les locaux sur le plateau Saint Fiacre.

Le budget de la halte-garderie Loustic Bian s'élève à 163 197 €. La subvention sollicitée par l'association Don Bosco -Enjeux d'enfance pour Loustic Bian est de 49 393 €.

Le budget du Relais Parents Assistantes Maternelles s'élève à 219 238 €. La subvention sollicitée par Don Bosco-Enjeux d'enfance pour le RPAM est de 101 766 €.

Le montant total de la demande de subvention est de 151 159 €. En 2015, il a été attribué une subvention totale de 120 000 € (40 000 € pour Loustic Bian et 80 000 € pour le RPAM).

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale, fonction 524, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le versement d'une subvention de 120 000 €,**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention triennale prenant fin le 31 décembre 2016.**

*Jean-Luc Fichet rappelle que le RPAM a fait l'objet de quelques échanges par voie de presse sur son devenir. Le RPAM est financé de façon tripartite par la CAF, Morlaix Communauté et Don Bosco. Morlaix Communauté n'a jamais eu l'intention de se soustraire à ses obligations et de ne pas voter sa subvention de 120 000 €. Par contre, la demande qui a été faite est cette année nettement supérieure à ce qui était financé les années précédentes, sans justification réelle d'une augmentation du service sur l'année 2016 ni pour les années à venir : il s'agit d'une augmentation conséquente pour un service identique. Après de nombreux échanges avec Don Bosco, il a pour cette raison été décidé de ne pas accéder à leur demande, en leur précisant*

par ailleurs que le budget communautaire avait globalement, avec la baisse des subventions, baissé de quasiment 5 %. Si Don Bosco avait sollicité, dans la gestion de ses ressources humaines, une intervention nécessitant une augmentation de 1 à 2 %, elle serait sans doute étudiée favorablement, mais pas au-delà de cela. Jean-Luc Fichet insiste sur le fait qu'à ce jour, le RPAM est connu et reconnu de Morlaix Communauté : pour preuve les montants qui lui sont versés. Il n'est absolument pas question que ce service cesse. La communauté d'agglomération a la volonté de poursuivre sa collaboration avec Don Bosco, excellente quant à la qualité du service. Une phase d'échanges positifs entre Morlaix Communauté, la CAF et Don Bosco est actuellement en cours afin que le service soit revu et reconduit sur ses missions essentielles de façon à ce que les trois partenaires y trouvent leur compte. La CAF s'aligne d'ailleurs aujourd'hui sur la position de Morlaix Communauté. On a donc tout lieu de penser qu'une nouvelle convention sera signée avec Don Bosco et la CAF. Morlaix Communauté n'a pas répondu aux articles de presse car elle n'avait pas à le faire, et n'a pas donné d'éléments ni aucun signe de vouloir changer sa collaboration avec une association qui a fait par ailleurs la preuve de son excellence.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D16-147**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'ASAD**

Rapporteur : Michèle Beuzit

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénoél Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

L'ASAD (association pour le soutien aux adultes en difficulté), située 22 place de Gaulle à Morlaix, emploie cinq salariés dont quatre emplois à temps plein. Depuis juillet 1990, elle a orienté son action sur les problèmes d'hébergement des personnes les plus défavorisées. Son action s'inscrit dans le cadre du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), pour aider les familles et les personnes isolées à accéder à un logement décent et à s'y maintenir. Son intervention se situe autour de quatre axes :

- L'hébergement temporaire :  
l'ASAD gère un parc de 12 logements meublés, loués à des bailleurs sociaux sur la demande de partenaires sociaux ou associatifs. Il permettent de reloger 30 à 40 ménages annuellement. Les séparations sont les principaux motifs d'accueil.
- L'aide à la gestion locative (bail glissant et sous-location) :  
un agrément avec le Conseil départemental permet de mobiliser annuellement 25 logements. L'ASAD loue un logement dans le parc public ou privé et le sous-loue à un ménage en difficulté. L'objectif est le « glissement de bail » au nom du ménage.

L'accompagnement permet de :

- x sécuriser le propriétaire vis à vis des risques locatifs (impayés, dégradations, ...),
  - x évaluer la capacité à occuper un logement,
  - x évaluer la capacité à savoir habiter,
- Les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) :  
l'ASAD est agréée pour exercer 80 mesures annuellement. La grande majorité des mesures concerne l'accompagnement des ménages dans la rechercheaccès au logement et dans une moindre mesure l'aide au maintien dans le logement.
  - La participation des usagers :  
depuis 2012, un groupe d'usagers s'est constitué afin de rompre la solitude et l'isolement et d'être actif au sein de l'association.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 312 786 €. La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté est de 10 000 €. Une participation de même montant a été attribuée en 2015.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget cohésion sociale, fonction 524, nature 6474,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'ASAD,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

#### **Délibération D16-148**

**Objet** : Attribution d'une subvention aux centres sociaux

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Les centres sociaux du territoire de Morlaix Communauté (Carré d'As à Morlaix, Ti an Oll à Plourin-lès-Morlaix et Ulamir à Lanmeur) ont vu leur agrément renouvelé par la Caisse d'allocations familiales du Finistère pour la période 2013-2016.

La CAF et le Département du Finistère financent les centres sociaux sur les missions de pilotage et de coordination du projet social dans le cadre d'une prestation d'animation vie sociale. Dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) et du Contrat de territoire, il est proposé que Morlaix Communauté reconduise sa reconnaissance et prenne en compte ces missions portant sur la participation des habitants et les enjeux de cohésion sociale dans les quartiers et les communes.

Pour l'année 2015, les ratios de la CAF sont de 27 % pour Carré d'As, de 33 % pour Ti an Oll, et de 40 % pour l'Ulamir, sur un montant global de 392 203 €. Il est proposé de prendre en

compte ces pourcentages sur un budget global de 20 000 €.

Un conventionnement triennal avec les trois associations gestionnaires des centres sociaux a été signé en 2014 sur les mêmes missions précitées. Il est précisé que ces subventions de fonctionnement ne sont pas exclusives de financements d'actions menées dans les quartiers prioritaires du Contrat de veille active.

La répartition des subventions est la suivante :

- Carré d'As - Morlaix : 5 400 €,
- Ti an Oll – Plourin-lès-Morlaix : 6 600 €,
- Ulamir - Lanmeur : 8 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget cohésion sociale, fonction 524, nature 6474,*

**Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur l'attribution d'une subvention globale de 20 000 € aux centres sociaux du territoire de Morlaix Communauté, suivant la répartition présentée ci-dessus.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D16-149**

**Objet** : Attribution d'une subvention au Point Accueil Écoute Jeunes

Rapporteur : Marie Simon-Gallouédec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

L'objet du PAEJ est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles en difficultés, en complémentarité des dispositifs déjà existants et souvent en amont des problèmes qui pourraient s'aggraver.

Le PAEJ, porté par l'association SESAM (Service de soutien et d'accompagnement mutuels), association ayant son siège dans le Morbihan, est situé allée du Poan Ben à Morlaix, locaux des mutuelles de Bretagne et intervient sur le territoire communautaire :

➤ quelques chiffres :

- x une équipe de trois professionnels
- x 175 jeunes accompagnés
- x 825 entretiens réalisés

➤ l'implication dans les réseaux :

Le PAEJ est impliqué dans différents réseaux. Il participe ainsi à la réflexion sur le projet Politique Jeunesse communautaire, à l'Atelier Santé Ville, au collectif « Entr' fête », à la journée nautique organisée par le service jeunesse de morlaix, au comité de pilotage du Point Santé, au conseil local de santé mentale, à l'élaboration du programme territorial de santé, au comité de pilotage de la classe relais, à la cellule

d'évaluation des comportements difficiles du lycée de Suscinio... Il organise aussi de nombreuses rencontres avec des partenaires du secteur sanitaire, social et éducatif.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 88 669 €, avec les participations financières suivantes :

- Direction départementale de la cohésion sociale : 21 024 €
- Agence régionale de santé : 12 500 €
- Région Bretagne : 20 000 €
- Département du Finistère : 30 345 €

Une subvention de 4 800 € est sollicitée auprès de Morlaix Communauté.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Jeunesse, fonction 522, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 800 € au Point Accueil Écoute Jeunes.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-150**

**Objet : Attribution d'une subvention au Résam – Maison du Monde**

Rapporteur : Clotilde Berthemet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Dans le cadre de l'Agenda 21 pour la jeunesse en Pays de Morlaix, l'idée de créer une Maison du Monde et de la solidarité a été évoquée par les jeunes du territoire.

Source d'ouverture, la mobilité internationale permet de questionner sur la vision du monde et d'enrichir la réflexion. Ainsi en mars 2009 le groupe Mobilité Internationale voit le jour coordonné par la politique jeunesse de Morlaix Communauté. Il rassemble différents acteurs tels que la Mission Locale, le Point Information Jeunesse, l'Auberge de Jeunesse, le conseil de développement du Pays et des structures jeunesse locales.

Depuis 2013, le Résam développe diverses actions en lien avec cette thématique. Le réseau Maison du Monde s'organise et anime les groupes suivants :

- mobilité internationale des jeunes,
- solidarité internationale, éducation au développement et accueil des étrangers (associations culturelles et droits de l'homme),
- jumelage,
- centre de ressources.

Pour 2016, les actions en cours vont se poursuivre, notamment deux déjà repérées :

- quinzaine sur la mobilité internationale des jeunes avec comme fil conducteur « l'aventure, le voyage, les témoignages de départ et de retour »,



- reconduction de la semaine internationale de la solidarité en novembre (mise en lien de jeunes en vue de parrainages pour des projets de voyage).

C'est un réseau d'acteurs tous en lien avec l'international ou avec des actions de solidarité. La Maison du Monde entre dans les axes du Projet Politique Jeunesse de Morlaix Communauté : observation, construction d'un réseau d'acteurs, formation, mobilité et engagement des jeunes. Pour l'année 2016 le budget prévisionnel s'établit à hauteur de 15 695 €. Une subvention de 5 000 € est sollicitée auprès de Morlaix Communauté sur le budget Jeunesse. Ce dossier sera rattaché à l'International en 2017.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Jeunesse 2016, fonction 522, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Résam – Maison du Monde.**

*En préalable à la présentation du sujet, Clotilde Berthemet rappelle qu'une délégation à l'international a été créée en 2015, afin d'y traiter tous les dossiers concernant l'international dans les différentes commissions. Pour des raisons d'organisation de budget, c'est la Cohésion sociale qui a traité la subvention de la Maison du Monde, coordonnée et animée par le Résam.*

*Marlène Tilly aurait aimé que soit précisé dans la délibération le nombre de jeunes concernés par ce dispositif. Le sujet lui paraît intéressant, mais très vague.*

*Maryse Tocquer répond qu'il n'y a pas de bénéficiaires. Clotilde Berthemet ajoute que le nombre de personnes présentes aux actions collectives a été évalué à 1000 personnes en 2015.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## ENVIRONNEMENT

---

### Délibération D16-151

**Objet** : DSP Transport - Protocole transactionnel et avenant à la convention de DSP - Compensation tarifaire

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Morlaix Communauté gère, par le biais de la DSP, plusieurs équipements et services (Auberge de Jeunesse, Aéroport, Espace aquatique, Transport). Dans le cadre de ses prérogatives de délégant, Morlaix Communauté se doit d'assurer un contrôle régulier de ces activités (comme cela a d'ailleurs été rappelé dans le récent rapport de la CRC). Ainsi Morlaix Communauté a diligencé une mission d'audit sur l'ensemble des contrats en cours. Le présent rapport concerne le contrat relatif aux transports publics, le Conseil de Communauté étant saisi des conclusions

concernant les autres activités à la rentrée 2016.

Le réseau urbain TIM est géré dans le cadre d'une DSP (Délégation de service public) attribuée à la société Kéolis Morlaix pour une durée de huit ans (2009-2017).

Morlaix Communauté verse chaque année une contribution à Keolis Morlaix qui correspond à la différence entre les charges d'exploitation prévisionnelles et l'objectif de recette fixé dans le contrat. Ces deux éléments sont actualisés tous les ans selon la formule prévue au contrat. Pour 2014, la contribution financière forfaitaire s'est élevée à 1 998 000 € HT.

La collectivité verse également une compensation tarifaire, dont le versement vise à dédommager le délégataire des réductions de tarifs ou de l'octroi de gratuité accordés à certaines catégories d'usagers par l'autorité organisatrice. Pour 2014, la compensation s'est élevée à 64 600 € HT.

L'audit a eu pour objectif de juger et de contrôler la bonne adaptation des clauses du contrat par rapport aux équilibres économiques du service délégué et à la qualité des services rendus aux usagers. À partir des rapports d'activité et de l'ensemble des documents transmis par le délégataire, l'audit a permis d'établir que les clauses générales du contrat étaient respectées. L'analyse contractuelle et financière de la convention de DSP a cependant mis en exergue des incohérences sur le calcul des compensations tarifaires en lien avec la contribution financière forfaitaire.

Il a ainsi été relevé que Morlaix Communauté versait deux fois la compensation tarifaire. Une première fois au prévisionnel, à travers la contribution financière forfaitaire. Une seconde fois au réel, sur la base des factures émises pour chaque usager bénéficiant de la gratuité des transports. Cette double facturation relève d'une contradiction juridique au sein de la convention de DSP.

C'est pourquoi, eu égard à la présence d'une incohérence entre les montants indiqués dans l'article 21.3 et dans l'annexe VIII de la convention de DSP et à la bonne foi des parties, il a été convenu entre les deux structures sur la base d'un accord négocié :

- que les compensations versées pour les années 2009 à 2012 ne seraient pas rétribuées à la collectivité ;
- que les compensations tarifaires dues pour un montant total de 225 299 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2016 seraient rétribuées à Morlaix Communauté, engagement formalisé par la mise en place d'un protocole transactionnel ;
- que la régularisation du calcul de la compensation tarifaire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2017 s'effectuerait par la passation d'un nouvel avenant à la convention de DSP.

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le Président à signer un protocole transactionnel, valant engagement réciproque entre Morlaix Communauté délégant, et Kéolis Morlaix délégataire, afin d'épurer la situation antérieure couvrant la période 2009-2016 (1<sup>er</sup> semestre),**
- **d'autoriser le Président à signer un avenant afin de régulariser la période restante du contrat de DSP du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

*Ismaël Dupont ne comprend pas l'objet de la délibération. Si ces compensations ont été payées deux fois, entre 2009 et 2016, en vertu d'une erreur dont la collectivité aurait pu être informée par Kéolis, pourquoi leur faire cadeau de la moitié de la somme ? M. Dupont a bien compris qu'il y avait eu une négociation à ce sujet. Mais sachant qu'un renouvellement de contrat de DSP est en vue, la collectivité était en position de force, et c'était son droit et son devoir de récupérer la totalité de la somme, soit 500 000 euros.*

*La question est légitime, reconnaît Jean-Luc Fichet, pour qui cela a été aussi la première question posée. Le problème, c'est que l'on constate que si Kéolis aurait pu le remarquer, Morlaix Communauté, le délégant, aurait aussi pu le remarquer. C'est lié au fonctionnement de Morlaix Communauté et à l'absence d'un contrôleur de gestion, qui aujourd'hui est en poste et regardera plus finement la manière dont est utilisé l'argent public et dont sont menés les contrats avec les partenaires. Après différents échanges avec Kéolis et rapprochement des services juridiques de la collectivité, le constat est que si Morlaix Communauté demande la totalité de la somme, et que Kéolis ne reconnaît pas que la faute lui est imputable totalement, on part sur de l'arbitrage auprès des tribunaux, ce qui peut durer très longtemps, sans qu'on soit sûr de l'aboutissement. D'où ce compromis à 50/ et l'avenant à la convention pour ne pas reproduire deux fois la même erreur. Comme toutes les transactions, celle-ci n'est sans doute pas entièrement satisfaisante. On pourrait penser espérer 500 000 €, mais dans 7 ou 8 ans, et*

*dans le meilleur des cas en ayant raison, ce qui juridiquement, aujourd'hui, n'est absolument pas prouvé. Quant au fait d'être en position de force du fait d'une renégociation, il ne faut pas mélanger les choses. Le protocole transactionnel proposé est à sortir de la relation qu'a Morlaix Communauté avec Kéolis et du service rendu, qui est un bon service. On ne peut conditionner à une erreur non signalée le fait d'être à nouveau candidat à une DSP. On n'en n'a pas le droit.*

*Bernard Guilcher souligne qu'il y a eu 10 avenants sur ce contrat. Et la délibération mentionne bien que « l'audit a permis d'établir que les clauses générales du contrat étaient respectées ».*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

## **Délibération D16-152**

**Objet** : Modes de gestion transport - Lancement de la procédure de DSP

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 43

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Morlaix Communauté a concédé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation du réseau de transport urbain à la société Keolis Morlaix. Le contrat actuel, d'une durée de sept ans et dix mois, arrive à son terme le 30 juin 2017.

La collectivité a également confié, depuis le 30 juillet 2013, dans le cadre de marchés publics, l'exploitation du réseau de transport non urbain à cinq transporteurs. Les contrats actuels, d'une durée de quatre ans, arrivent à terme le 1<sup>er</sup> août 2017.

Au regard de l'échéance des contrats en cours, Morlaix Communauté doit se prononcer sur le prochain mode de gestion du réseau de transport. Le choix du mode de gestion du service public de transports relève de la libre décision de l'autorité organisatrice. Cette liberté se rattache au principe général de libre administration des collectivités territoriales, principe rappelé par le règlement européen d'OSP (Obligation de service public).

Afin de choisir la gestion la plus adaptée, il est nécessaire de tirer le bilan de la combinaison des modes de gestion actuels et de confronter les différents modes de gestions envisageables.

### **I. Rappel du contexte**

Morlaix Communauté est AOM (Autorité Organisatrice de Mobilité), sur un territoire de 27 communes, pour le transport public de voyageurs à l'échelle d'une population de 68 000 habitants environ.

Le réseau de transport en commun de Morlaix Communauté se compose d'un réseau urbain et d'un réseau non urbain.

Le réseau urbain TIM est exploité par Kéolis Morlaix à travers une délégation de service public pour une durée de sept ans et dix mois (2009-2017). Le délégataire prend un engagement aussi bien sur le coût de réalisation des services que sur les recettes commerciales. Les investissements sont réalisés par Morlaix Communauté et mis à disposition de l'exploitant. Morlaix

Communauté a contribué à la rémunération du délégataire à hauteur de 2 millions d'euros HT en 2014.

Le réseau non urbain Linéo est géré directement par Morlaix Communauté qui en confie l'exploitation à différents prestataires dans le cadre de marchés publics pour une durée de quatre ans (2013-2017). Morlaix Communauté a contribué à la rémunération des transporteurs à hauteur de 2,3 millions d'euros HT en 2014,

## **II. Enjeux pour le futur réseau**

Lors du Conseil de Communauté du 18 avril 2016, il a été porté à la connaissance des élus l'engagement de différentes études, de manière à construire une politique communautaire de transport à l'échelle du territoire, et notamment la réalisation d'une étude comparative sur les modes de gestion et l'élaboration d'un schéma des transports.

L'étude sur les modes de gestion a conduit à la réalisation d'un bilan de gestion de la période 2009-2015. Ce bilan a porté sur le cadre contractuel, sur l'exploitation du réseau et sur la gestion financière.

Au regard des conclusions tirées de l'enseignement de la gestion actuelle, et notamment de la gestion multi-contrats (six opérateurs) qui ne permet pas d'assurer un même niveau de service pour l'ensemble des usagers, Morlaix Communauté a défini les principaux enjeux de son futur réseau de transport en commun, à savoir :

- une nécessaire vision globale de la mobilité sur le territoire par la recherche d'une gestion unifiée du réseau de transports ;
- une approche commerciale intégrée dans la perspective d'une approche marketing renforcée, avec l'objectif d'une augmentation de la fréquentation et des recettes du service. Cette approche se traduit notamment par un guichet commercial unique ;
- un montage contractuel permettant une facilité de gestion et un contrôle efficient par la collectivité. Morlaix Communauté se donne pour objectif d'améliorer l'information fournie par l'opérateur dans le futur montage ;
- au total, une qualité de service améliorée pour les usagers et une maîtrise accrue pour la collectivité.

Ces enjeux sont aussi retranscrits dans le schéma des transports qui vise à donner les orientations du futur réseau de transport tout en améliorant la qualité de service pour les habitants du territoire. L'approbation du schéma des transports définissant la configuration et le niveau de service du futur réseau de transports sera soumis au Conseil de Communauté du 3 octobre 2016.

Au regard des orientations définies par la collectivité, il est dès lors nécessaire de choisir le mode de gestion le plus adapté aux besoins et aux attentes de Morlaix Communauté.

## **III. Choix du mode de gestion**

Les élus de Morlaix Communauté ont pris acte en avril dernier, à travers la délibération D16-108 du 18 avril 2016, de plusieurs objectifs permettant d'éclairer le choix du mode de gestion :

- la possibilité de faire évoluer facilement l'offre de transport en commun ;
- l'efficacité économique pour une meilleure maîtrise des coûts ;
- l'implication notamment dans la relation client et la qualité de service ;
- une gestion administrative facilitée et des modalités de pilotage simple.

En outre, pour répondre à l'enjeu d'une approche globalisée du service, Morlaix Communauté souhaite promouvoir **un seul réseau de transport en commun** par une fusion du réseau urbain TIM et du réseau non urbain LINEO. Pour ce faire, la collectivité souhaite adopter un **mode de gestion unique** pour l'ensemble du réseau.

Morlaix Communauté retient ainsi une alternative entre :

- 1 la gestion publique, en société publique locale ou en régie,
- 2 la gestion contractuelle, en délégation de service public unique.

*Considérant que la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport urbain expire le 30 juin 2017 ;*

*Considérant que les marchés publics portant sur l'exploitation du transport public routier sur le secteur périurbain expirent le 1er août 2017 ;*

*Considérant que la gestion contractuelle en DSP et que la gestion directe en SPL ou en régie se présentent comme étant les modes de gestion les plus appropriés pour l'exploitation des services de transport public routier de personne à Morlaix Communauté par la promotion d'une gestion unifiée ;*

*Considérant qu'il est essentiel d'assurer la continuité du service public et la libre concurrence et que l'attribution de la convention de délégation de service public nécessite un lancement de la*

*procédure dans les plus brefs délais ;*

*Considérant que les caractéristiques des prestations attendues du futur délégataire sont précisées dans le rapport annexé à la présente délibération ;*

*Considérant qu'il convient de sélectionner le futur délégataire à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence dans les conditions prévues aux articles L. 1411-1 et suivants, R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;*

**À ce stade, au regard des caractéristiques et de la procédure inhérente à la DSP, il est proposé la passation d'une délégation de service public.**

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 6 avril 2016 ;*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté D16-108 du 18 avril 2016, présentant la démarche transport en vue du renouvellement des contrats ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et L. 4424-20 ;*

*Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,*

*Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;*

*Vu le Code des transports ;*

*Vu le rapport sur les modes de gestion en annexe 1 à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire ;*

*Vu le rapport présenté en annexe 2 à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 21 juin 2016 se prononçant sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des services de transport public routier de personne ;*

*Le Comité technique se réunissant le 28 juin 2016, son avis sera communiqué en séance ;*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport public routier de personnes sur le territoire de Morlaix Communauté pour une durée de sept ans débutant à titre prévisionnel le 1<sup>er</sup> août 2017 ;**
- **d'approuver les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, définies dans le rapport présenté en annexe par le Président, étant entendu qu'il pourra ultérieurement en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la conduite de la procédure d'attribution de la délégation de service public.**

*En préalable à la présentation, Jean-Luc Fichet rappelle que trois possibilités s'offrent à la collectivité : la DSP (Délégation de Service Public), la SPL (Société Publique Locale), la régie. Il s'agit là de reconduire la DSP de manière à pouvoir avoir ce mode de gestion en concurrence avec les autres en septembre : le lancement de la DSP est fait tel que la loi le demande, dans les délais prévus. Par ailleurs seront étudiées, à partir de septembre, une SPL constituée à partir de deux collectivités, sans société privée dans sa gouvernance ; et la régie. Pour que ces trois possibilités soient mises en concurrence, il faut respecter une démarche adoptant la procédure de lancement de la DSP.*

*Ismaël Dupont a plaidé à de nombreuses reprises pour une régie publique des transports. L'analyse des comptes de Kéolis sur plusieurs années montre une certaine complexité, une certaine opacité de ses comptes, dont la délibération précédente apporte une nouvelle preuve. L'analyse fine des comptes montre des frais de direction régionale et des frais de siège qui permettent un transfert des bénéfices de Kéolis vers la maison mère, donc vers ses actionnaires (la SNCF pour moitié, des fonds de placement canadiens, AXA, la Caisse des Dépôts et Consignations). Une régie publique ou une SPL permettrait de suivre en direct l'évolution des besoins, les recettes pouvant être redistribuées dans l'investissement ou dans une amélioration du service. Aujourd'hui la collectivité paie les bus et les investissements, l'entreprise ne gère que le personnel et les services commerciaux : il n'y a pas de raison que la collectivité ne puisse pas le faire. Ismaël Dupont ne vote pas contre cette délibération, car le choix sera pris en octobre. Par contre il regrette que dans le rapport de présentation des modes de gestion, le dimensionnement du réseau de transports péri-urbains soit déjà inscrit dans le marbre, puisqu'il est question de 4 à 7 lignes péri-urbaines. Or il n'y a pas eu de débat approfondi sur ce schéma de transports ni sur les possibilités budgétaires qui pourraient être*

libérées pour lui. Dans le cadre du contrat de territoire, il était possible d'avoir un débat sur les priorités budgétaires de Morlaix Communauté. Ismaël Dupont pense que le transport, la lutte contre le réchauffement climatique, la mobilité des habitants constituent une priorité à prendre en compte. Y aura-t-il une évaluation financière d'un passage en régie publique ou en SPL, de la même façon qu'il y aura une évaluation financière d'un renouvellement de DSP ?

Jean-Luc Fichet confirme qu'étudier les trois possibilités signifie que l'on regarde le coût financier de chaque mode de gestion, la qualité du service rendu au public, la capacité de Morlaix Communauté à gérer, ou non. La solution qui paraîtra la plus adaptée sera retenue en conseil communautaire. Il ne faut pas non plus dénigrer ce qui s'est bien passé : le rapport d'audit a souligné la qualité du service rendu par Kéolis. En ce qui concerne le schéma de déplacements, il est en cours d'élaboration avec un comité de pilotage qui en définit les contours. Il devra être cohérent avec le mode de gestion retenu en fonction des besoins. C'est une approche il est vrai compliquée, difficile, mais qui sera instruite au travers d'autres rapports, d'autres observatoires réalisés sur les comportements et les déplacements des personnes du territoire afin d'être au plus près des réalités et des besoins. Jean-Luc Fichet est d'accord pour dire que la mobilité est absolument essentielle sur le territoire de Morlaix Communauté comme elle peut l'être partout, si l'on veut irriguer l'ensemble des communes et permettre leur développement dans tous les domaines, y compris environnementaux. Des études sur les bus électriques ont été faites, mais c'est une solution aujourd'hui inaccessible : le coût d'acquisition est faramineux ; le bus testé à l'essai s'est arrêté au bout de trois jours. Mais tout cela pourra être revu dans des temps futurs.

Agnès Le Brun estime également la mobilité essentielle au territoire pris dans sa globalité, sans étanchéité entre une mobilité rurale, péri-urbaine ou urbaine. Même dans l'urbain, certaines zones sont mieux ou moins bien desservies que d'autres, parce qu'à un moment donné, on dessert correctement, mais les habitudes et les besoins évoluent très vite. Il faut trouver une juste mesure entre répondre aux attentes, et en même temps aider et accompagner l'évolution des mentalités en facilitant la prise des transports en commun. Agnès Le Brun pense que c'est une bonne façon d'approcher les choses que de ne rien s'interdire : il faut tout mettre à plat et examiner de façon exhaustive. Tout le monde a connu des études orientées dans le sens que l'on souhaitait. Cette délibération montre une volonté d'aller au fond des choses sur tous les modes, et c'est comme cela qu'il faut faire.

Ismaël Dupont revient sur ses propos à propos des 4 à 7 lignes : en fait ce sont 3 à 5 lignes qui sont prévues ; c'est donc encore moins ambitieux.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-153**

**Objet : Pôle d'échanges multimodal - Convention d'occupation du domaine de Morlaix Communauté pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à

Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie.

Le SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé.

L'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir le Pôle d'échanges multimodal de Morlaix comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement, ce qui d'ailleurs rejoint la volonté de Morlaix Communauté en qualité de maître d'ouvrage de cette opération, de soutenir l'usage de véhicules propres.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le SDEF doit installer trois infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) desservant six places de stationnements. Les travaux se feront en deux phases, une première phase en fin d'année 2016 pour une borne et une seconde phase en 2017 pour les deux bornes suivantes. L'installation, la maintenance et l'exploitation des IRVE seront pris en charge par le SDEF.

Pour inscrire ces IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SDEF et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, le SDEF souhaite obtenir l'engagement de Morlaix Communauté sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne. Les emplacements mis à disposition dans le cadre de cette convention seront exclusivement affectés à cette fin.

L'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine de Morlaix Communauté nécessitant la conclusion d'une convention.

*Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-37,*

*Vu les statuts du SDEF, notamment son article 3,*

*Vu les délibérations du Comité syndical n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2015 du 6 mars 2014 et n° 38-2015 du 29 juin 2015,*

*Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Finistère,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du domaine de Morlaix Communauté avec le SDEF, ainsi que les éventuels avenants à venir,**
- **de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose des bornes.**

*Ismaël Dupont votera la délibération mais souhaite connaître l'état de la réflexion de Morlaix Communauté sur la gratuité ou non des parkings entourant la gare, sachant que la mise sous barrière des parkings pour assurer la rotation des véhicules n'implique pas que cela soit payant. Jean-Luc Fichet confirme que l'on peut avoir des cas d'accès gratuit avec mise sous barrière, mais cela ne sera pas le cas. Les parkings seront payants - la tarification est en cours d'étude – car les investissements sont très lourds et parce que cela permettra de gérer les espaces de manière non pas uniforme mais en fonction du service rendu : il y aura d'un côté les stationnements pour des véhicules loués, pour du temps long, du temps moins long, du temps court. Cette question sera ultérieurement soumise au conseil communautaire.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D16-154

**Objet : Nouveau maillage des déchèteries et axes de travail déchets verts et encombrants**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

La redéfinition du réseau de déchèteries et de leur aménagement entre dans le cadre du **projet de territoire** de Morlaix Communauté (Partie 1 –priorité 6– vivre ensemble dans un environnement de qualité), sur son **territoire labellisé territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** avec une politique à renforcer sur les trois axes : prévention, collecte et traitement. Elle s'inscrit également parmi plusieurs objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Pour aboutir à une proposition de choix, un audit a été mené en 2015 par un prestataire dans le cadre d'une étude sur la mise en conformité du réseau des déchèteries avec différents scénarios d'évolution. L'impact des nouvelles contraintes réglementaires suite à l'audit des sites est joint en annexe. Un groupe de travail constitué d'élus s'est réuni entre janvier et mai 2015. Des réunions par secteur ont été organisées dans le courant du mois de septembre 2015 au profit des maires et se sont poursuivies entre février et mars 2016.

Ainsi, il est proposé un plan d'action à plusieurs niveaux :

### **1- Un nouveau maillage des déchèteries**

Le territoire de Morlaix Communauté compte aujourd'hui sept déchèteries, trois plates-formes de déchets verts et une plate-forme de compostage. La collecte en déchèteries représente un volume annuel de 31 900 tonnes en 2015, se caractérisant par trois flux principaux (déchets verts : 16 000 tonnes, soit la moitié des apports collectés, tout-venant : 5 500 tonnes et déchets inertes : 4 500 tonnes).

Le territoire est bien desservi en déchèteries avec un ratio d'une déchèterie pour 9 300 habitants, à comparer à une déchèterie pour 13 850 habitants dans le département du Finistère et pour 12 300 habitants au niveau régional. Trois déchèteries, Morlaix, Lanmeur et Taulé, totalisent 80 % des apports.

En raison de l'évolution de la réglementation applicable aux ICPE (installations classées pour la protection de l'Environnement), conjuguée aux volumes de déchets collectés sur les différents sites modifiant les seuils d'autorisation administrative, **les sites actuels ne respectent plus la réglementation tant au niveau des normes environnementales que des règles de sécurité pour les usagers et les salariés**. Les déchèteries relèvent d'une réglementation plus contraignante et nécessitent de ce fait des mises en conformité. Certains sites n'ont pas fait l'objet de déclaration auprès des services de l'État.



Différents scénarios ont été évalués. Le choix final tient compte des particularités locales, notamment des mises aux normes pas toujours possibles, et sur des considérations d'implantation géographique permettant une couverture optimale du territoire (critère Amorce pour les zones de chalandise : 15mn/10 km).

**Le maillage du réseau proposé** comporte au final six déchèteries :

- Morlaix : réhabilitation & agrandissement,
- Lanmeur : réhabilitation & agrandissement,
- Taulé : réhabilitation & agrandissement,
- Plourin-lès-Morlaix : réhabilitation & agrandissement,
- Plougonven : réhabilitation,
- Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : déconstruction du site actuel,
- Pleyber-Christ : déconstruction du site actuel,
- construction d'un nouveau site à proximité de Pleyber-Christ venant en remplacement de ceux de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et Pleyber-Christ **avec une amplitude d'ouverture doublée sur le futur site,**
- construction d'une nouvelle plate-forme de compostage en remplacement de celle du Pilodeyer.

**Les futurs sites doivent offrir un meilleur service à l'usager, avec la mise en place de nouvelles filières de REP (responsabilité élargie aux producteurs), permettant une meilleure valorisation des déchets.**

Dans l'attente de l'aménagement des nouvelles déchèteries, les sites existants seront conservés.

Les travaux de réaménagement seront réalisés de sorte que les usagers puissent utiliser dans la mesure du possible un site de substitution temporaire, moyennant un éloignement supplémentaire.

**Le montant de l'investissement envisagé pour la réhabilitation du réseau de déchèteries est de l'ordre de 5 millions d'euros et d'environ 3 millions d'euros concernant la plate-forme de compostage.**

Au delà de la mise en conformité, l'agrandissement et l'amélioration du fonctionnement des sites ouvrent des possibilités de subventionnement. D'autre part, le développement de nouvelles filières de valorisation devrait également permettre de réaliser des économies substantielles de traitement et de percevoir davantage de recettes de la part des éco-organismes de manière à contenir le budget déchets qui est en déséquilibre de 500 000 € et dont la part déchèterie représente 25 % du budget total du service.

**2- Continuer la réflexion sur la problématique des déchets verts avec les communes afin d'élaborer un plan d'action efficace et en proximité des habitants**

On produit autant de déchets verts que d'ordures ménagères sur le territoire. Les déchets verts, tailles et pelouses notamment, constituent donc un gisement prioritaire dans le programme de prévention des déchets.

Les déchets verts représentent aujourd'hui un coût très élevé pour la collectivité : 16 000 tonnes pour 300 à 600 000 € HT. Les tonnages collectés montrent bien la nécessité de travailler à la diminution de ces déchets.

Par ailleurs, non gardiennées, les plateformes propres au dépôt de déchets verts existantes ne correspondent plus à la réglementation en vigueur.

**Plusieurs pistes d'actions d'accompagnement existent pour limiter et réduire les apports des déchets verts en déchèteries :**

Actions auprès des habitants

Dans le cadre du territoire labellisé Zéro Déchet Zéro Gaspi, des actions de sensibilisation sont déjà mises en œuvre : aide à l'achat de composteur, aide à la location de broyeur... Des actions de communication seront également à construire pour informer sur le coût de ces déchets et les alternatives au dépôt en déchèteries.

Actions auprès des professionnels

L'accès des professionnels suppose d'engager un dialogue constructif avec la profession pour maîtriser les coûts de service. Différentes options sont à évaluer (contrôle d'accès avec un forfait de dépôt annuel, accès réservé sur un site, etc).

Réflexion avec les communes pour réduire les apports des produits de tonte et de taille des collectivités. Cette réflexion sur le traitement des déchets verts pourra faire l'objet d'expérimentations.

### 3- Gestion des encombrants

La collecte des encombrants est aujourd'hui **une prestation de service coûteuse** (37 500€) pour un tonnage diminuant d'année en année et **facultative**.

Au sein du décret « collecte », les seuls flux concernés par des obligations légales de ramassage sont les ordures ménagères. Les encombrants ne sont concernés par aucune disposition spécifique de niveau de service. De ce fait, la collecte des encombrants en caissons dans les déchèteries répond à l'obligation au titre de la compétence collecte.

La collecte des encombrants/ferraille sur RDV avait lieu de manière formalisée deux fois par an sur la majorité des communes sauf Morlaix : 5 collectes/an et Saint-Martin-des-champs: trois collectes/an. Depuis 2013, il est observé une baisse constante des inscriptions et des tonnages collectés :

	2013	2014	2015
tonnages encombrants	53	55	40
tonnages ferraille	29	34	24
total tonnages	82	89	64
total inscrits réels	713	656	530
total heures agents mobilisés	733	700	545

Il est proposé de **travailler à une nouvelle organisation de la gestion de la collecte des encombrants** qui prenne en compte la réalité de son utilisation, en particulier sur le pôle urbain, (nombre de passage, nécessité de s'inscrire...) et le coût du service (tarification ou non, selon le volume estimé...).

### 4 - Un nécessaire travail d'information et de sensibilisation

Il est proposé d'axer plus particulièrement le travail des ambassadeurs du tri sur l'agglomération morlaisienne afin d'informer et de sensibiliser les habitants sur le tri des déchets.

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le schéma des déchèteries tel que présenté,**
- **d'autoriser le Président à formuler toute demande de subvention auprès des organismes de financement dans le cadre de la réalisation de l'aménagement des déchèteries et de la plate-forme de compostage,**
- **d'approuver un travail de réflexion sur les moyens de réduire les déchets verts afin d'élaborer un plan d'action efficace et en proximité des habitants,**
- **d'approuver un travail de réflexion pour une nouvelle organisation de la collecte des encombrants,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents ou tous les actes afférents, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Agnès Le Brun apprécie que Morlaix Communauté ait décidé d'assumer pleinement la compétence de collecte qui est la sienne et exprime sa satisfaction sur le fait que la collecte des encombrants ait été rétablie. Deux axes indissociables sont essentiels : collecter, inciter à diminuer. Mais les populations les plus précaires se débarrassent parfois de leur matériel sans nécessairement le changer, donc sans reprise de l'ancien matériel par le vendeur.*

*Ismaël Dupont constate que les nouvelles lois imposent une mise aux normes des déchèteries, sur laquelle Morlaix Communauté est déjà en retard, ayant pris le temps de réfléchir à ce sujet. Cependant, pour la population, il y a parfois une perplexité qui s'installe, car le réseau des déchèteries n'est pas si ancien que ça. Une déchèterie longtemps menacée, celle de Plougouven, était la dernière installée. Elles ont coûté de l'argent aux communes. Il y avait donc des interrogations sur la nécessité de les reconstruire ou de réduire l'offre de déchèteries de proximité. Ce débat s'inscrit sur le fond d'une réduction drastique des dotations budgétaires. Morlaix Communauté perd 1 million d'euros de recettes cette année, et sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de 10 millions d'euros de dotations d'État qui n'arrivent plus à la collectivité. C'est à mettre en balance avec les 8 millions d'euros que va coûter ce nouveau maillage de déchèteries. Ismaël Dupont salue l'action des collectifs citoyens pour défendre ce service public de proximité, le collectif de Plougouven qui a fait signer plus de 1 500 pétitions pour le maintien de sa déchèterie, et celui de Saint-Thégonnec, qui a fait signer plus d'un millier de pétitions. Ces collectifs visaient à sensibiliser les citoyens à leur intérêt local, mais aussi à*

une question d'intérêt général. On voit que la lutte peut payer, puisque le bureau d'études qui avait réalisé la première étude sur le nouveau maillage prévoyait la suppression de la déchèterie de Plougonven, et la décision finale est de la réhabiliter. Ismaël Dupont fait savoir que Guy. Pennec, aujourd'hui absent, lui avait reproché en commission Environnement de crier au loup avant d'avoir toutes les informations et d'avoir transmis les informations à ces collectifs citoyens. Ismaël Dupont pense que le rôle d'un élu n'est pas de contracter avec les autres élus pour décider ensemble dans leur coin sans impliquer la population. Son rôle est de donner à la population les moyens de se saisir des affaires qui la concernent et d'intervenir dans le débat si les élus ne prennent pas l'initiative de les associer aux discussions. Il entend bien qu'il y a eu une discussion avec l'ensemble des élus locaux des communes concernées, mais il n'y a pas eu de réunions publiques pour exposer les enjeux de ce nouveau schéma de déchèteries et les différentes possibilités qui pouvaient exister. Ismaël Dupont le regrette et s'abstiendra sur cette délibération pour deux raisons : elle prévoit la suppression de la déchèterie de Saint-Thégonnec, remplacée par une déchèterie commune à Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec, qui, motif de satisfaction, aura une amplitude d'ouverture plus importante ; ce n'est pas forcément une bonne idée de réduire l'offre de ramassage des encombrants, même si c'est mieux que la supprimer totalement, car quand on réduit l'offre, on réduit aussi la demande, et on se donne à terme des arguments pour supprimer tout à fait le service. Il considère qu'il faut veiller à conserver un service de proximité en matière de déchets, ce pourquoi il défend la collecte au porte-à-porte et pas les conteneurs enterrés : on investit dans du matériel pour supprimer des emplois, et c'est moins confortable pour le citoyen. C'est pour cela qu'il faut défendre un réseau de déchèteries important pour une véritable proximité du service. L'intérêt commun est que les citoyens n'aillent pas bazarder leurs déchets dans les champs ou en dehors des zones prévues pour permettre le recyclage de ces déchets.

Solange Creignou estime que la restructuration aurait pu être beaucoup plus ambitieuse, avec quatre grandes déchèteries très largement ouvertes, complétées par un maillage du territoire en matière de solutions communautaires pour les déchets verts. La solution retenue fait le choix de la réhabilitation de l'existant quand cela est possible et du regroupement pour le secteur sud. À cette intention, des réunions de secteurs ont eu lieu en 2015 et 2016, auxquelles les élus ont participé dans un esprit constructif, conscients des enjeux pour le territoire. Plusieurs hypothèses ont été proposées, avec pour le secteur sud le regroupement des déchèteries de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner et de Pleyber-Christ sur un nouveau site à horaires élargis, ce qui pour Solange Creignou peut s'entendre, à condition de maintenir une solution déchets verts sur Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner et Plouéour-Ménez, les parties les plus au sud du territoire. Le dépôt de déchets verts est une nécessité de proximité, indispensable en matière de services aux habitants. Pour la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, les habitants les plus éloignés seraient à 20 km du nouveau site ciblé. Les élus sont conscients qu'il faut travailler sur le territoire de Morlaix Communauté à la réduction des déchets verts, qu'il est difficile de valoriser. Mais l'importance des enjeux aurait nécessité une prise en compte globale de la problématique des déchets verts. Solange Creignou prend cependant acte de la volonté de Morlaix Communauté de travailler à des solutions communautaires pour les déchets verts dans un souci de proximité pour les habitants. Au vu de ces éléments, Solange Creignou s'abstiendra sur cette délibération.

Rollande Le Houérou constate que le secteur est de Morlaix Communauté n'est pas doté de déchèteries. Plouégat-Moysan et Guerlesquin sont éloignées de Morlaix. Il faudrait trouver une solution, notamment pour les déchets verts, pour ce secteur est mal desservi dans le schéma.

Jean-Michel Parcheminal ne connaît pas la localisation du centre qui sera construit à Pleyber-Christ. Selon que le centre sera en amont ou en aval de Pleyber-Christ, cela aura un impact sur la distance à parcourir par les gens pour déposer leurs déchets, notamment leurs déchets verts. La traversée de Pleyber-Christ pourrait notamment poser quelques problèmes. Il considère qu'il aurait dû normalement s'abstenir, en l'attente d'informations complémentaires, mais il votera contre aujourd'hui et profite de cette enceinte pour faire part de son écoeuement et de sa colère contre les « technocrates, lobbyistes et ordres professionnels » : le pharmacien de Plouéour-Ménez a cessé son activité en raison de son départ à la retraite. Ses recherches pour trouver un repreneur sont restées vaines. À une semaine de l'échéance, un pharmacien salarié de Saint-Brieuc a souhaité reprendre l'activité. Il restait une semaine pour que la licence d'exploitation ne soit pas supprimée. Jean-Michel Parcheminal s'est rapproché de l'ordre des pharmaciens de Rennes pour lui expliquer la situation et lui demander un moratoire à l'annulation de la licence, ce qui a été accepté à condition que la situation ne dure pas trop longtemps. Parallèlement, il a saisi le notaire de Pleyber-Christ pour mettre en place un cadre

juridique permettant la prolongation du bail et donc permettre l'activité. Le notaire a eu réponse la semaine dernière de Monsieur Grondin, président de l'ordre des pharmaciens, disant que comme l'ancien pharmacien a ramené sa radiation, l'activité est terminée et la reprise ne peut plus avoir lieu. Jean-Michel Parcheminal ne comprend pas : il y a un local, un professionnel qui souhaite s'installer, un territoire, avec un désert médical au-delà de la crête des Monts d'Arrée, tant en médecins qu'en pharmaciens. Pour mémoire, il rappelle que la pharmacie de Commana a fermé ses portes en octobre 2015. Il pense qu'il y avait une solution à trouver et a officiellement saisi le sous-préfet ce matin sur cette problématique. Comme certains des élus ici présents, Jean-Michel Parcheminal a assisté au 96<sup>ème</sup> congrès des maires, début juin : le 2 juin étaient présents à la tribune officielle le Président de la République, le Président de l'AMF, le Président du Sénat, le Président de la Commission européenne, la Mairie de Paris et de nombreux ministres ; tout ce monde a affirmé le rôle clé de la commune comme maillon irremplaçable. Le 7 juin, Jean-Michel Parcheminal a participé avec d'autres à un colloque à Saint-Brieuc dont le thème était « Revitalisons les centres bourgs », à l'instigation de Christophe Mirmand, Préfet de Région, Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Dominique Ramard, Président de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Des différentes interventions dans les différents ateliers mis en place, il est ressorti que la revitalisation des centres bourgs est nécessaire par des logements, mais aussi par des commerces et des services de proximité, privés ou publics. Vendredi 1er juillet s'est tenue à Lanmeur une rencontre (Jean-Michel Parcheminal remercie Véronique Pereira de l'avoir organisée) pour voir les bonnes pratiques des communes sur le thème « Comment attirer les professionnels de la médecine dans nos communes ». Entre les discours et la réalité, il y a un monde. Depuis plus d'un an, le centre de Ti Boul Ouarn a fermé. En début d'année, la station-service de Plouénour-Ménez a fermé. Fin juin, fermeture de la pharmacie alors qu'il y avait une solution. Aujourd'hui, dans le cadre du nouveau maillage, on va vraisemblablement éloigner les usagers énouriens du centre des déchèteries, et demain, c'est déjà annoncé, la déchetterie des déchets verts va fermer. Trop, c'est trop. Jean-Michel Parcheminal votera contre cette délibération, et non contre le Président qu'il remercie de lui avoir laissé la parole et écouté.

Jean-Luc Fichet comprend le coup de colère de Jean-Michel Parcheminal mais voudrait, pour que l'information soit bonne, dire aussi les choses positives qui sont faites - Plouénour-Ménez va accueillir un nouveau collègue financé par le Département, il va y avoir des aménagements pour les bus financés par Morlaix Communauté de manière exceptionnelle... - car aujourd'hui, on a aussi besoin de parler de ce qui se fait de bien. Quant à sa prise de parole, Jean-Luc Fichet aurait préféré qu'il sollicite une intervention sous forme de vœu à Morlaix Communauté : les élus communautaires ne sont pas d'accord pour la fermeture des centres de soins et de santé et des pharmacies sur le territoire ; la question des déserts médicaux, sur laquelle Jean-Luc Fichet croit pouvoir s'exprimer pour bien connaître le sujet, n'est pas la meilleure des choses qui soit, mais il y a beaucoup à débattre là-dessus. Mais il ne faut pas prendre la parole de cette façon sur un sujet, sinon le débat ne peut avancer dans le conseil communautaire.

Françoise Raoult partage les propos tenus par Solange Creignou. Toutes deux, dans le cadre de la création d'une commune nouvelle, connaissent la mutualisation. Qu'il y ait un nouveau schéma, on peut l'entendre, mais sur la partie Sud du territoire, parfois appelée « la banane verte », il est difficile de priver les habitants d'un service de proximité, notamment sur les déchets verts. Elle note cependant, dans la nouvelle mouture présentée, qu'un travail sera mené sur cette question des déchets verts, et assure le Président que les élus seront très présents dans les débats, en particulier au sein des commissions sur la commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner.

Avant de procéder au vote, Jean-Luc Fichet tient à faire savoir qu'il a eu beaucoup d'échanges avec Solange Creignou, maire de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, un courrier avec Rollande Le Houérou, maire de Plouigneau. Effectivement, cette question du service ne peut être exclue. Mais ce sont des arbitrages difficiles. De là à penser que les pétitions ont modifié ce jugement, certainement pas. Ce qui est certain, c'est que l'approche a tenté d'être la plus juste. Solange Creignou dit que l'on aurait pu avoir quatre déchèteries. C'est vrai. Il a été choisi d'en avoir six, pour des raisons de distances et d'équité. Si l'on remet sur le chantier la question de l'organisation des déchets verts – avec permanences et heures d'ouverture, et en plus, aujourd'hui, ça ne répond pas forcément à la demande – c'est justement parce que les questions ont été posées, et que l'on est tout à fait sensible aux 20 km entre Loc-Eguiner et Pleyber-Christ, et le fait qu'il y aurait disparition d'un service, sans alternative. La question sera représentée à l'automne avec une proposition complémentaire. Mais le schéma de maillage des six déchèteries a fait l'objet de toutes les explorations possibles (études, travaux, validation en

commission), et répond à la contrainte et l'urgence de la mise aux normes. Certaines déchèteries vont encore fonctionner pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. On ne sait pas encore où se fera la nouvelle déchèterie de Pleyber-Christ, car il y a des choses à conduire, des transactions à faire, etc. Pour l'existant seront faits des investissements a minima, notamment pour la qualité d'exercice des professionnels et des gens qui ne doivent pas risquer de tomber en déposant leurs déchets ou avoir des obstacles d'accès.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 contre, 3 abstentions).

#### **Délibération D16-155**

**Objet** : Assistance à maîtrise d'œuvre et à maîtrise d'ouvrage auprès des communes pour les interventions dans le domaine du bâtiment

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les services de l'État n'assurent plus de mission d'ingénierie publique auprès des communes. Dans un esprit de solidarité, et dans le cadre de l'article L5216-7-1 du CGCT, Morlaix Communauté a décidé d'assurer une partie des prestations auprès des communes.

Depuis 2011, le service Travaux de Morlaix communauté propose aux communes qui le souhaitent de les accompagner dans leurs travaux de voirie, de réseaux ou d'aménagement. Il est proposé d'ajouter des prestations équivalentes dans le domaine du bâtiment.

Le service s'adresse en priorité pour les collectivités dépourvues de services techniques structurés et dont les projets ont un enjeu identifié par Morlaix Communauté dans le cadre de ses politiques territoriales (actions déclinées du projet de territoire, politiques contractuelles conclues avec les autres partenaires, actions innovantes dans le domaine du développement durable, etc).

L'intervention est axée principalement sur les missions d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), et secondairement pour les petites missions de MOE (maîtrise d'œuvre) dans la mesure où le recours à un architecte n'est pas obligatoire. Ces missions de maîtrise d'œuvre sont limitées à 150 000 € en coût de travaux.

Pour la mission d'AMO, le service assiste la commune pour :

- la définition des besoins,
- la faisabilité du projet,
- la consultation des équipes de maîtres d'œuvre et des missions annexes (SPS, contrôle technique, etc),
- l'accompagnement lors des études et des travaux.

Pour la mission de MOE, le service réalise :

- les études projets (DIAG, APS, AVP, PRO),
- la consultation des entreprises (DCE, ACT),
- le suivi et les opérations de réception de travaux (EXE, AOR).

La rémunération proposée pour ces missions est la suivante:

MOE	en dessous de 10 000 € HT				750,00 €
	entre	10 000 € HT	et	50 000 € HT	7,50%
	entre	51 000 € HT	et	100 000 € HT	6,00%
	entre	101 000 € HT	et	150 000 € HT	4,50%
AMO	entre	101 000 € HT	et	500 000 € HT	1,50%

Pour faire face d'une part aux ambitions de Morlaix Communauté d'avoir une dynamique forte en maîtrise d'ouvrage et d'autre part, dans le cadre d'un suivi du patrimoine immobilier existant communautaire, le service est structuré autour de trois entités:

- une fonction de maîtrise d'ouvrage pour Morlaix Communauté consistant au pilotage des projets structurants de la réalisation des études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux ;
- une fonction de gestion de maintenance préventive du patrimoine immobilier existant, permettant d'avoir une politique de dépenses annualisées sur le volet entretien ;
- une fonction à définir d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de petites maîtrises d'œuvre pour le compte des communes.

Compte tenu de l'activité très soutenue au niveau de la maîtrise d'ouvrage au sein de Morlaix Communauté, le parc bâtiment communautaire étant en constante évolution depuis 2013 (restructuration de la maison Penanault, restructuration du bâtiment de l'écluse, construction d'un IUT, achat du bâtiment Manufacture, etc), l'intervention de manière pérenne pour le compte des communes suppose d'engager une réflexion sur les modalités de coopération avec celles-ci, en raison des effectifs en place dans le service. Le renforcement en moyens humains du service s'inscrit dans une logique de territoire de mutualisation des compétences et d'une expertise au profit du territoire.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 31 mai 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser l'intervention du service Travaux au profit des communes du territoire de Morlaix Communauté,**
- **d'approuver la tarification des prestations du service Travaux,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions de prestations de services avec les communes.**

*Jean-Luc Fichet, qui est malheureusement souvent amené à dire non aux sollicitations des communes sur ces prestations, car le service n'est pas assez étoffé, souligne que les communes qui en ont bénéficié expriment leur satisfaction quant à la qualité des agents qui exercent cette mission.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

### Délibération D16-156

**Objet** : Étude préliminaire permettant de mesurer l'opportunité et la faisabilité d'une liaison ville haute-quartier Gare / ville basse cœur d'agglomération à Morlaix - Lancement de la procédure

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 41**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-

Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget. **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

Les élus de Morlaix Communauté ont adopté à l'unanimité, en février 2016, le projet de territoire « **Trajectoire 2025** » dans lequel il est précisé que l'agglomération accompagne la mise en place d'une liaison adaptée entre ville haute et ville basse à Morlaix « *pour créer les conditions favorables à un **retournement de l'image du quartier** et à l'**attraction des investisseurs** au travers d'une intervention globale sur les espaces publics et sur une **connexion renforcée avec le centre-ville via une liaison ville haute-ville basse** ».*

Le projet de PEM (pôle d'échanges multimodal) porté par l'agglomération représente un **investissement de 15 millions d'euros** pour l'ensemble des partenaires publics. Ces financements importants sont essentiels pour améliorer l'accessibilité de notre territoire. Ils s'accompagnent d'un véritable **projet urbain** avec un volet habitat, services, porté par les villes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs, et une vocation économique portée par Morlaix Communauté.

Dans cet ensemble, une liaison adaptée entre ville haute et ville basse de Morlaix est un atout majeur comme l'a démontré le **schéma d'orientation portuaire** approuvé en avril 2011.

De même, l'étude sur le projet de quartier de la gare de Morlaix de juin 2014 a présenté, dans sa phase diagnostic, les enjeux liés au rapprochement de la ville basse et de la ville haute par un triptyque : valorisation du secteur de la gare / changement d'image / désenclavement de ce secteur. Il s'agit donc de **qualité urbaine** et de **valorisation touristique** mais aussi d'un **élément constitutif de l'offre de transport de l'agglomération**.

Dotée d'une **politique de déplacements et d'un réseau de transport en commun maillant le territoire**, Morlaix Communauté souhaite à la fois **renforcer sa dimension de porte d'entrée accueillante pour le Pays de Morlaix** et **garantir à tous le droit à la mobilité**.

Afin de fournir des éléments d'aide à la décision et permettre au futur projet urbain quartier Gare de **s'engager dans les phases pré-opérationnelles et opérationnelles**, Morlaix Communauté souhaite réaliser une **étude préliminaire dédiée aux enjeux urbains et de mobilité durable** permettant d'apprécier l'opportunité et les conditions de mise en œuvre d'une liaison entre la ville haute et la ville basse – cœur d'agglomération à Morlaix. Enjeu pour l'attractivité de la ville de Morlaix et l'ensemble du territoire, cette liaison devra avoir un coût d'investissement et de fonctionnement en adéquation avec les recettes induites.

L'estimation financière est la suivante :

- fourchette basse 100 000 € HT / fourchette haute 180 000 € HT.

Le démarrage de l'étude sera précédé d'une délibération identifiant le plan de financement prévisionnel.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- . objectif 1 (opportunité d'une liaison) : octobre 2016 à janvier 2017,
- . objectif 2 (conditions de faisabilité) : février à juillet 2017 ;

*Vu l'inscription du projet d'étude préliminaire au CPER 2014-2020, volet territorial, Objectif stratégique 4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes ;*

*Vu l'instruction en cours du projet d'étude préliminaire au projet d'avenant n°3 du contrat de territoire ;*

*Vu le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif 2016 ;*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 14 juin 2016 ;*

*Vu l'avis du Bureau communautaire du 27 juin 2016 ;*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires pour constituer le comité de pilotage de l'étude, à savoir l'État, la Région, l'EPF-r, le Département, le Pays, les villes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les initiatives permettant la démarrage de l'étude courant octobre 2016.**

*Marlène Tilly souhaite que l'on ne confonde pas vitesse et précipitation et s'interroge sur les études : une étude d'opportunité n'est peut-être pas nécessaire. Quant à l'étude de faisabilité, elle souhaite que cela aille vite et que l'on avance. Et c'est encore une étude.*

*Agnès Le Brun est satisfaite de voir cette délibération à l'ordre du jour, qui prouve que tout le monde a bien compris que ce n'était pas un sujet morlαιο-morlaisien, mais une question de mobilité, d'accessibilité et aussi de rayonnement de territoire dans le cadre le Pôle d'échanges multimodal, car on sait bien que celui-ci n'est pas seulement une nouvelle gare, mais aussi une entrée et une sortie de territoire, et une continuité dans le transport pour le voyageur qui descend du train. Quant à l'étude elle-même, elle avait indiqué en conseil des maires que la délibération telle que présentée là lui convient, car c'est toujours bien de s'emparer des choses, et la laisse en même temps un peu sur sa faim, car elle n'intègre pas le fait que Morlaix a déjà fourni une étude de faisabilité technique et financière, tout à fait aboutie et exploitable. Agnès Le Brun souhaiterait évidemment ne pas perdre de temps à ne pas intégrer dans l'étude future tous ces éléments mis à disposition de qui veut bien s'en emparer. Elle aurait également souhaité qu'apparaisse très clairement dans la délibération, peut-être pas un rétroplanning extrêmement précis, mais que contractuellement on demande à ce bureau d'études l'intégration des études déjà faites et des objectifs précis, notamment en termes de calendrier. Autrement dit que ce ne soit pas une étude pour jouer la montre et retarder les choses. L'idée est bien : oui à l'étude, mais pas à n'importe quelles conditions, même si Agnès Le Brun pense avoir compris qu'il y a une véritable volonté pour que ça aille vite. Tout a été fait précédemment pour que ça aille vite. Or, il n'y a pas d'engagement pour que ça aille vite.*

*« Je suis contente mais je ne veux pas le dire, donc je critique une délibération que je n'ai pas lue », répond Jean-Luc Fichet. Car tout est écrit dans la délibération, y compris que l'on joindra les documents que la ville voudra bien fournir et qu'elle n'a pas fournis, tous les documents d'études qui ont été faits seront joints à l'étude, les dates de faisabilité sont le deuxième semestre 2016 pour l'étude d'opportunité, le premier trimestre 2017 pour l'étude de faisabilité. L'opportunité porte sur une étude complète qui travaille sur l'hypothèse du funiculaire dans le tunnel que l'on connaît, mais aussi sur celle d'un ascenseur panoramique, solution que Jean-Luc Fichet ne connaît pas mais qui serait à explorer. À propos de l'investissement qui est fait, Jean-Luc Fichet rappelle à ceux qui veulent aller vite que si Morlaix Communauté ne s'était pas saisie de cette question qui est à l'ordre du jour depuis dix ans au conseil municipal de Morlaix, il n'y aurait toujours rien de fait, et que c'est Morlaix Communauté qui paie la totalité de l'étude. Marlène Tilly a signifié récemment, en réunion de travail, sa satisfaction, puisque les investisseurs du projet urbain autour du quartier gare – que l'on souhaiterait aussi connaître – attendent de savoir si la liaison ville haute/ville basse se fera, ce qui permettrait qu'ils viennent investir, car ils ne le font pas pour le moment. Morlaix Communauté, à hauteur de 100 000 € HT à 180 000 € HT, va conduire une étude - comme elle le fait sur tous les sujets, cf. la DSP auparavant – qui sera complète, qui regardera exactement la faisabilité de cette liaison. Si elle doit être faite dans le funiculaire – et les études ne seront pas refaites puisqu'elles sont faites, mais que la ville les transmette, et l'étude sera intégrée - sera fait quelque chose qui permette d'engager un minimum de 5 millions d'euros - somme identifiée il y a quelques années, mais qui probablement beaucoup plus élevée - de la façon la plus juste, la plus ciblée, la plus étudiée, la plus analysée et la plus performante pour les finances de la commune, pour l'attrait du territoire, pour la qualité de vie des Morlaisiens, qui seront les premiers à bénéficier de ce service.*

*Jean-Paul Vermot précise avoir lu, dans une étude 2014, l'éventualité d'un escalier roulant qui cheminerait le long des coteaux, et se satisfait pleinement qu'on puisse enfin reprendre l'avancement des choses, qui seront interdépendantes. Le choix de la liaison aura un impact sur les questions d'aménagement. M. Vermot est fort aise que les villes de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et la communauté soient associées autour de ce projet, qui au-delà de la seule modalité choisie pour la liaison, aura un impact. Ce n'est pas la gare, le PEM, qui sera la nouvelle porte d'entrée du territoire : l'ensemble du quartier concerné est la première vision qu'auront les visiteurs. Le débat sur le funiculaire est vieux. On est maintenant en ligne de marche pour avancer, et c'est une satisfaction.*



*Marlène Tilly précise avoir dit que la réunion à laquelle elle participait était essentielle pour les investisseurs, et qu'il fallait continuer à creuser. Mais la ville de Morlaix n'a jamais arrêté de travailler.*

*Agnès Le Brun observe que le projet de délibération était en cours d'élaboration et a été communiqué en séance : la délibération a été reçue sur les pupitres. Donc elle ne l'avait pas lue dans son intégralité, d'autant qu'elle avait écrit un petit mot au dos et l'avait fait passer au Président et ne l'avait en effet pas sous les yeux. Cependant, Agnès Le Brun avait dit dans son intervention sa satisfaction de voir Morlaix Communauté assumer ses compétences, puisque Morlaix Communauté s'occupe des sujets qui concernent l'ensemble du territoire et particulièrement son rayonnement. Mais Agnès Le Brun se fatigue d'entendre, à propos de toutes les délibérations dont s'empare Morlaix Communauté concernant Morlaix, que c'est parce que Morlaix a traîné, parce que Morlaix n'a pas travaillé, parce que Morlaix n'a rien fait, qu'enfin Morlaix Communauté prend heureusement les choses en main. Agnès Le Brun ne sait pas si cela fait dix ans que les choses étaient en cours, en tout cas, dès son arrivée à Morlaix, la nouvelle équipe municipale a immédiatement dit à quel point la liaison ville haute/ville basse était importante, a immédiatement lancé des études et invité le Président, parmi d'autres, à visiter ce tunnel qui existe et constater ensemble l'intérêt de cet ouvrage de maçonnerie. L'étude de faisabilité technique et financière réalisée est à disposition de qui veut bien s'en emparer, la ville n'ayant jamais fait de rétention d'information concernant cette étude. Cette étude existe, et les élus morlaisiens n'ont pas particulièrement démerité dans ce dossier. Par contre, si on considère que c'est de la compétence transport, ce n'est plus à Morlaix de s'en emparer, mais à Morlaix Communauté. Agnès Le Brun se réjouit donc que Morlaix Communauté prenne en charge ce dossier, non pas parce que les élus morlaisiens ont démerité, mais parce que ce dossier doit être prise en charge par la bonne collectivité avec la bonne compétence. Quant au rétro-planning, demande que Agnès Le Brun avait formulée, elle se réjouit de le voir précisé là et que l'étude de Morlaix soit intégrée, en espérant que ce ne soit pas pour la mettre en bas de la pile. Agnès Le Brun a dit précédemment sa satisfaction quant au mode de travail retenu pour la DSP transport, consistant à examiner tous les modes de gestion pour bien mettre à plat les choses. Ici, entre un « tunnel à hamsters » le long du viaduc propriété de RFF et un équipement existant qu'il suffit pratiquement de finaliser...*

*Jean-Luc Fichet constate que tous sont satisfaits de cette décision. Morlaix Communauté est preneuse des études morlaisiennes, demandées depuis le mois de mars, et Jean-Luc Fichet s'engage à les diffuser dès qu'elles auront été envoyées auprès de tous les élus communautaires afin qu'ils en aient connaissance. Il rappelle que toute la faisabilité sera explorée. Jean-Luc Fichet n'a rien contre le fait de travailler sur le tunnel, mais on sait très bien que les travaux seront conséquents, le tunnel ayant été construit au début du 20ème siècle si ce n'est à la fin du 19ème siècle. Si demain, les études disent que cet équipement pourra transporter des voyageurs, des touristes, répondre à la demande de la population, et faire l'objet d'aménagements urbains en bas, il n'y aura pas de raison de ne pas le faire. S'il y a une autre possibilité, elle sera explorée. Mais les études seront faites, car les travaux s'élèveront au minimum à 5 millions d'euros. Se posera évidemment la question de la rétrocession de la domanialité à Morlaix Communauté si elle doit le faire, ou des accords et des conventions qu'elle aura à passer avec la ville de Morlaix, de telle façon à bien être sur des choses où tout le monde se met en œuvre. Mais Jean-Luc Fichet rappelle que Morlaix Communauté est seul financeur d'un outil et se réjouit que Agnès Le Brun confirme que le lancement de cette étude donne un signal fort à des investisseurs dont Jean-Luc Fichet serait très heureux de connaître les projets, car tout ce qui concerne les projets urbains autour de la gare intéresse Morlaix Communauté. 15 millions d'euros de travaux seront inaugurés dans dix mois. Cela impactera ce quartier où Morlaix Communauté a des investissements à faire en matière d'accueil des professionnels du monde économique, des touristes, par des salles des congrès, des salles de réunions, tout un ensemble de dispositifs nécessaires. Le projet est tout de même d'un million de voyageurs d'ici cinq ans. Mais ce million de voyageurs ne viendra pas s'il n'est pas accompagné dans tout le reste par ces projets d'investissement, d'accueil, etc. Il faut donc continuer à travailler ensemble sur le développement de ce quartier. On continue ces études. Fin du premier semestre 2017, le conseil communautaire aura à arbitrer l'investissement le plus judicieux sur la liaison ville haute/ville basse.*

*Georges Aurégan rappelle qu'en 2008 la liste élue à Morlaix avait à son programme notamment le funiculaire, la liste sortante, en échec, avait opté pour le fameux ascenseur panoramique. Il ne faut pas oublier que les Morlaisiens se sont aussi prononcés là-dessus.*

*Les Morlaisiens, souligne Jean-Luc Fichet. Et c'était en 2008. On est aujourd'hui en 2016, bientôt 2017.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D16-157**

**Objet** : Avenant 1 à la convention cadre pluriannuelle 2015-2017 avec l'ADEUPa

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 41**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 50**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget. **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

Morlaix Communauté adhère à l'ADEUPa, agence d'urbanisme du Pays de Brest depuis 2006. Cette adhésion s'appuie sur la base de programmes de travail triennaux, principalement dans les domaines de l'Aménagement, de l'Habitat, du Développement économique.

Le présent avenant couvre la convention cadre pluriannuelle 2015-2017.

#### **Rôle et missions de l'ADEUPa sur la période :**

- Outil d'aide à la décision des élus,
- Missions principales :
  1. observatoire et analyse
  2. anticipation et veille
  3. assistance à l'élaboration de la planification stratégique et des projets de territoire
  4. assistance à maîtrise d'ouvrage
  5. contribution à la conception de projet urbain majeur
  6. contribution à la diffusion de la connaissance et à l'animation du débat local

En 2015, la contribution annuelle prenait également en compte la mission spécifique d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire « Trajectoire 2025 » confiée à l'ADEUPa pour un montant de 29 150 €. Pour mémoire, la contribution totale pour l'année 2015 s'élevait à 113 416 €, décomposée de la façon suivante : 1,30 x 64 820 habitants = 84 266 € + 29 150 €.

L'avenant n°1 vise donc à ajuster les modalités de la contribution annuelle 2016 à la seule expression de la convention cadre telle que décrite ci-après :

la contribution annuelle forfaitaire précisée à l'article 4 de la convention-cadre fixe le principe suivant :

1,30 € par habitant (population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N),

**soit pour 2016 : 1,30 € x 64 757 habitants = 84 184,00 €.**

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget fonction 820, nature 6281,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle 2015-2017**

avec l'ADEUPa

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au versement des crédits mobilisés dans ce cadre.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D16-158

**Objet : Convention cadre d'action foncière 2016-2020 avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne**

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 41**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougoven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pividic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget. **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

#### **Exposé des motifs :**

Établissement public d'État créé par le décret n°2009-636 du 8 juin 2009, l'EPF (Établissement Public Foncier) de Bretagne a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Dans ce cadre, cet établissement est habilité, dans la région Bretagne, à procéder, pour le compte des collectivités territoriales, à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

L'accent est mis sur le renouvellement urbain et la reconversion des friches dans les domaines du logement, notamment social, du développement économique, de la prévention des risques, et par subsidiarité de la protection des espaces agricoles et naturels, actions pour lesquelles l'EPF peut apporter son soutien technique et/ou financier.

Pour apporter un maximum de cohérence et d'efficacité à son action, l'intervention de l'EPF se fait notamment par le biais de conventions cadres conclues avec les établissements publics de coopération intercommunale. Chaque convention est élaborée dans le respect des principes du Programme Pluriannuel d'Intervention adopté par le conseil d'administration de l'EPF le 24 novembre 2015.

Différents projets ou objectifs portés par l'EPCI ou ses communes membres nécessitent une maîtrise foncière pour voir le jour et assurer un aménagement d'ensemble cohérent, assurant une utilisation économe du foncier et la production d'un foncier aménageable au meilleur coût.

Morlaix Communauté et l'EPF ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle, etc.) qu'ils partagent. Cette association se matérialise sous la forme d'une convention qui définit les

engagements de chaque partie, les missions confiées à l'EPF et les conditions d'exercice de ces missions.

Ladite convention pourra évoluer dans le cadre d'avenants au fur et à mesure que les collectivités s'engagent dans la définition et la réalisation de leurs projets.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la convention-cadre qui prendra effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2020 (date de fin du PPI).

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L. 5211-6 et suivants et L. 5616-5,*

*Vu le décret n°2009-363 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF de Bretagne,*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF du 24 novembre 2015 approuvant le Programme Pluriannuel d'Intervention,*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF du 21 juin 2016 approuvant la convention-cadre à passer avec Morlaix Communauté,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 14 juin 2016,*

*Considérant la nécessité d'anticiper les besoins fonciers pour la réalisation, dans les délais impartis par les différents documents d'orientation, des objectifs d'aménagement de Morlaix Communauté,*

*Considérant que cette anticipation passe à la fois par des études sur le potentiel foncier, par une réflexion sur la façon d'aménager pour économiser ce foncier et par l'acquisition des emprises foncières en elles-mêmes, en amont des projets des collectivités,*

*Considérant que l'EPF met à disposition des collectivités des moyens d'ingénierie foncière et urbaine ainsi que des moyens financiers d'assurer un portage foncier,*

*Considérant que sollicité par Morlaix Communauté, l'EPF a proposé un projet de convention-cadre encadrant son intervention et jointe à la présente délibération,*

*Considérant qu'il est de l'intérêt de Morlaix Communauté d'utiliser les moyens mis à disposition par l'EPF de Bretagne,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention-cadre d'action foncière 2016-2020 avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-159**

**Objet : Port de Primel-Le Diben - Réorientation des principes d'aménagement du site portuaire**

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 41**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc

Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget. **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

**L'Économie de la Mer est un élément fort du territoire, inscrite à la Priorité n°9 du projet de territoire de Morlaix Communauté**, adopté le 29 février 2016. La Communauté s'est donnée pour ambition de « *favoriser l'installation d'activités halieutiques en zone côtière nécessitant un accès à la mer (foncier, pompage, logistique...) comme le mareyage, l'élevage, l'aquaculture, la pêche, les algues, les biotechnologies* », mais également, en ce qui concerne spécifiquement le port de Primel, de « *travailler à améliorer sa desserte, son accessibilité, son attractivité et créer un port de plaisance qui répond aux nouvelles demandes de services des usagers (plaisanciers, professionnels, habitants, touristes) à l'endroit le mieux adapté à ces différentes fonctions et dans le respect de l'environnement.* »

Accueillant près de 300 navires de **plaisance** sur corps-morts, **le port de Primel-Le Diben** permet l'escale à plusieurs dizaines de navires visiteurs chaque année et propose **un des seuls points de mise à l'eau pour navires sur remorques du territoire**. Ce port est également le port d'exploitation principal d'une quinzaine de navires de **pêche côtière** et le lieu d'implantation d'importants **établissements de mareyage**. Enfin, ses infrastructures sont utilisées par plusieurs services de transports de passagers, **à destination du château du Taureau ou de l'île de Batz**. Pour ces raisons, les différents acteurs du territoire se sont toujours accordés sur la nécessité de son développement.

Au-delà de l'activité de la plaisance, le site est riche de ses activités maritimes dans leur ensemble, dont les besoins et les possibilités de développement doivent être anticipés et accompagnés. L'anse du Diben, bordée par les villages du Diben et de Primel-Trégastel, est également un lieu majeur de l'activité touristique de Morlaix Communauté, dont les interactions avec le site portuaire pourraient être renforcées.

Ces activités sont soumises à des **évolutions majeures** de leur environnement économique. Ainsi, tant **la chute des ventes de navires de plaisance neufs** à l'échelle nationale, **que l'ouverture du port de Roscoff-Bloscon**, ont profondément modifié les caractéristiques du marché local de la plaisance. **Les activités de pêche et de mareyage** sont quant à elles impactées par des stratégies économiques dépassant l'échelle communautaire.

Aussi, **afin de répondre à la priorité que constitue le développement du port de Primel**, il est proposé le lancement d'un **Schéma d'orientation du site portuaire de Primel-le Diben**, qui permettra d'ajuster l'ambition communautaire à l'égard du site. En s'appuyant sur partie des nombreuses études menées au cours du mandat précédent, les travaux visent à étudier les services à apporter aux usagers actuels et futurs du port de Primel-Le Diben, en lien avec les facteurs d'attractivité du site. Il s'agira de :

- connaître les usagers, portuaires ou autres, du site et leurs attentes de services ;
- identifier les facteurs d'évolution des usages, les menaces et les opportunités pour le site ;
- identifier les services à apporter pour le maintien ou le développement des usages (plaisance, pêche et mareyage) ;
- identifier les scénarios de composition globale du site intégrant les aménagements liés à sa desserte et son accessibilité (approches techniques et financières) ;
- préciser les besoins en aménagements ou infrastructures pour mettre en œuvre les services aux usagers ;
- préciser les besoins de desserte et d'accessibilité au regard de ces usages et services.

Cette étude permettra :

- de poursuivre les réflexions engagées à l'occasion de la démarche d'élaboration du projet de territoire ;
- de préciser l'ambition communautaire concernant les enjeux portuaires dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Mer et Littoral ;
- de préciser les orientations d'aménagement envisagées sur l'anse du Diben tant sur les espaces maritimes que terrestres ;
- d'identifier les enjeux du site dans son acceptation élargie à l'occasion du débat sur le PADD du PLU-i valant PLH.

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le lancement d'un schéma d'orientation du site portuaire de Primel-le Diben.**

*Thierry Desmarres constate qu'après un long temps de somnolence, le serpent de mer remonte à la surface. Il espère que le nouveau projet tiendra compte des profondes mutations sociologiques des pratiques de la plaisance. Depuis déjà un bon moment, ce sont les semi-rigides stockés à terre qui ont la cote. Si l'industrie nautique vend moins de bateaux neufs, ce n'est pas par un manque de places dans les bassins à flot. Trébeurden et Roscoff ne sont pas remplis. Il y a un sentiment d'avoir été mené en bateau lors de la précédente mandature. Les écologistes n'ont pas manqué de tirer la sonnette d'alarme à maintes reprises, que ce soit au plan local ou communautaire. Cet entêtement a mobilisé quasiment 1 million d'euro d'études pour Plougasnou et Morlaix Communauté sur un projet surdimensionné avec un coût particulièrement élevé. Aujourd'hui les usagers du port sont toujours en attente de l'essentiel : des pontons à échouage, une aire de carénage, un poste à carburant ; les cales sont dans un piteux état. Le port fait aujourd'hui grise mine et pourrait être beaucoup plus attractif. L'objectif est peut-être maintenant de construire à moindres frais un projet plus réaliste, respectueux de l'environnement, et de manière participative.*

*Ismaël Dupont va dans le même sens que Thierry Desmarres. La délibération le satisfait plutôt, car elle dit les évolutions du monde de la plaisance et la nécessité de dynamiser le port de Primel. Mais va-t-on lancer de nouvelles études ? Il y a déjà eu 1 million d'euros d'études, comme l'a souligné Thierry Desmarres, dont 500 000 euros à la charge de Morlaix Communauté. Ou bien la réflexion restera-t-elle communautaire, en impliquant les élus communautaires sur la base des projets qui existent déjà et notamment d'un projet qui n'a pas réellement été pris en compte, celui de l'Association pour un petit port breton sympa, qui avait fait l'étude pour un port de 300 places entre la cale et les viviers de la Méloine, qui n'a jamais été prise en considération puisque l'on était dans la défense d'un projet surdimensionné, de 22 millions d'euros, une somme à imaginer dans le contexte d'austérité budgétaire actuel. Ismaël Dupont pense que le projet d'aménagement du port de Plougasnou doit d'abord être destiné à la dynamisation du secteur de Plougasnou, à la réalité des besoins de la plaisance. Il ne peut y avoir de concurrence avec le dynamisme touristique de la région roscovite et son tourisme de standing. Il faut plutôt réfléchir en termes de complémentarité, avec une certaine modestie, en collant aux usages de la plaisance locale. L'aménagement du port de Primel devra respecter la zone humide – défaut majeur du précédent projet - et l'intégrité du paysage.*

*Claude Poder pense que la délibération concerne l'anse du Diben, tant dans sa partie maritime que dans sa partie terrestre. On va vers le mareyage, la pêche, la plaisance, et surtout le tourisme. Il ne faut donc pas dire que le port a coûté tant et tant : si on fait un deuxième port dans l'esprit du premier port, il coûtera aussi cher. Il ne s'agit pas du tout de cela, mais d'une réflexion de tous, ensemble, sur l'aménagement de l'anse du Diben : le Diben, et Rhun Prédou, qui est un petit port sympathique dans le grand port.*

*Nathalie Bernard est très satisfaite que ce dossier soit enfin vu. L'environnement dans lequel se situe ce projet a bien sûr évolué depuis 2004, date de lancement de cette réflexion dans les instances communautaires : Thierry Desmarres a rappelé l'évolution des pratiques sur les semi-rigides ; évolution des équipements en baie de Morlaix avec le port de Roscoff ; évolution dans les finances et des aides publiques ; évolution des contraintes environnementales (il y a aura notamment un travail sur les impacts à faire) ; évolution des orientations portuaires au niveau de la plaisance par les partenaires de Morlaix Communauté, puisque les collectivités départementale et régionale ont réorienté leurs propres politiques, notamment le Département avec le Livre bleu du nautisme en Finistère et la stratégie mer et littoral, en cours de réflexion, dont on voit bien les orientations nouvelles. Nathalie Bernard redit sa satisfaction de voir enfin une réflexion sur l'ensemble de l'anse Primel-Diben, et reprend les propos de Claude Poder pour affirmer qu'il s'agit bien de toute l'anse, de la petite cale du Rhun Prédou, essentielle parce que très utilisée par les plaisanciers, mais aussi de la grande cale du quai André Déan, avec mixité des usages et impact touristique très important. Ce schéma est une bonne nouvelle, ne manque plus qu'un calendrier précis pour rassurer les Plouganistes et les usagers portuaires que le dossier va enfin avancer, pour entreprendre les premières tranches des travaux nécessaires pour l'ensemble des usages, très rapidement, souhaite Nathalie Bernard.*

*Jean-Luc Fichet confirme que les études faites vont aider, mais ne veut pas laisser dire qu'il s'agit d'1 million d'euros. Il s'agit de 700 000 €, avec la part de Morlaix Communauté qui est aujourd'hui de 380 000 €, celle de la commune de Plougasnou de 220 000 €, et la Région pour une centaine de milliers d'euros. Les chiffres sont importants, le dossier ancien. Il s'agit en effet*

*d'une nouvelle approche Anse du Diben, qui prenne en compte les réalités de la plaisance et l'existence du port de Roscoff, qui n'était pas là il y a quatre ou cinq ans. Le travail sur ce schéma a pour but d'apporter la meilleure réponse possible au territoire, car il s'agit d'investissements importants pour la commune de Plougasnou et pour l'ensemble du territoire.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-160**

#### **Objet : Schéma territorial des zones d'activités économiques**

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Morlaix Communauté assure aujourd'hui la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des ZAE (zones d'activités économiques) d'intérêt communautaire. Suite à l'adoption de la loi NOTRe, la définition des nouveaux contours de la compétence économique induit notamment la suppression de l'intérêt communautaire en matière de ZAE. Par conséquent, il est nécessaire d'anticiper dès à présent le transfert de l'ensemble de ces espaces économiques à l'intercommunalité, ainsi que les charges afférentes.

Cette modification du champ d'intervention de la collectivité est propice pour dresser le bilan des modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire. C'est également l'occasion de renouveler la stratégie communautaire dans le cadre du projet de territoire.

En tant qu'outil de planification, le STZAE (schéma territorial des zones d'activités économiques) constitue une réponse adaptée au projet politique porté par Morlaix Communauté. Pour susciter l'adhésion la plus large possible, il sera co-construit avec les élus, les entreprises et l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire. En tant qu'outil opérationnel, il servira de trame pour les dix prochaines années, aux actions menées par Morlaix Communauté sur ses zones d'activités. Cette démarche utile à l'évaluation des politiques publiques permettra également à la communauté de donner de la lisibilité aux entreprises en tant qu'usagers des ZAE, et aux investisseurs, promoteurs et agriculteurs sur le volet foncier.

Pour que l'ensemble de ce travail puisse ensuite être mis en perspective dans les futurs documents de planification (SDE, PLU-i, SCoT), il convient de fixer les objectifs suivants :

- **structurer, différencier et qualifier l'offre d'accueil économique** : typologie des sites d'accueil, parcours d'entreprises, maillage territorial, panel d'offres, immobilier d'entreprises,
- **anticiper, planifier**, renforcer l'**optimisation foncière** des zones d'activités,
- s'inscrire dans un **processus dynamique d'amélioration continue** : définir les

- « règles du jeu », les conditionnalités, les critères de hiérarchisation et programmation des opérations, harmonisation tarifaire,
- organiser la **gouvernance économique locale**,
- produire un **outil opérationnel** d'aide à la décision : élaboration d'un Plan d'action et d'une programmation pluriannuelle d'investissement, politique foncière économique,
- définir la trame d'un observatoire des ZAE.

En lien avec le calendrier de la loi NOTRe, un bureau d'études a été recruté afin de mener à bien cette mission selon les étapes suivantes :

- **partie 1** : diagnostic stratégique du parc de ZAE du territoire de Morlaix Communauté
  1. analyse fonctionnelle,
  2. analyse du positionnement concurrentiel,
  3. définition et validation des périmètres de ZAE qui seront inscrites dans les statuts de la communauté,
- **partie 2** : définition de la stratégie communautaire en matière de ZAE,
- **partie 3** : proposition d'un plan de développement cohérent des ZAE détaillant les actions à court, moyen et long terme.

Un accompagnement juridique a également été sollicité sur la partie relative à la fixation des périmètres de ZAE ainsi que sur le volet de la modification des statuts de Morlaix Communauté.

Tout au long de la procédure, un comité de pilotage assurera la cohérence de la démarche vis à vis des objectifs de départ. Selon la méthodologie qui sera retenue avec le bureau d'études, des temps forts thématiques et stratégiques seront proposés pour associer très largement les acteurs politiques et économiques du territoire, notamment au sein d'ateliers de travail collectifs.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **juin – octobre 2016** : diagnostic stratégique et fixation des périmètres de ZAE
- **octobre – décembre 2016** : procédure de modification des statuts
- **1<sup>er</sup> semestre 2017** : définition du projet politique partagé et élaboration d'un plan d'action.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 50 000 € HT.

*Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 6 avril 2016,*

*Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », Priorité 9, adopté le 29 février 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90, nature 617, service 160,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la méthodologie proposée pour élaborer un Schéma territorial des zones d'activités économiques pour le territoire de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les aides publiques mobilisables auprès de l'État au titre du volet territorial du CPER, de la Région Bretagne au titre du Contrat de Partenariat, et du Département au titre du Contrat de Territoire.**

*Thierry Piriou ajoute qu'il faut retenir deux temps importants dans cette démarche. Premier temps : intégration des zones d'activités communales dans le giron communautaire, avec définition des périmètres des zones d'activités au regard de certains critères proposés par l'ADCF. Dans la première quinzaine de juillet, chacune des communes va recevoir un travail réalisé par les services : au regard de ces critères, des périmètres seront proposés ; chacune des communes devra examiner ces propositions et ramener ses remarques (amendements, modifications, validation...) dans les services, pour la première quinzaine de septembre, afin que le tout soit travaillé dans une commission qui sera constituée la deuxième quinzaine de septembre. La définition des périmètres devrait ainsi s'achever en 2016. Second temps en 2017 : définition politique du schéma des zones d'activités, qui sera élaboré en plusieurs temps, avec travaux dans des ateliers pour parler des périmètres, des objectifs des élus, des enjeux du territoire, et se donner des objectifs à tenir. Thierry Piriou sollicite la présence des élus dans ces ateliers, importante pour avoir des projets politiques cohérents sur le territoire. Ce travail devrait être terminé fin 2017, sachant qu'il y aura aussi un sujet CLECT pour parler des charges transférées.*

*Jean-Luc Fichet évoque la zone d'activité emblématique de Garlan qui au 1<sup>er</sup> janvier 2017 serait transférée, mais avec tout un travail en amont pour le faire bien.*

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité.

---



## Délibération D16-161

**Objet :** ZA de Guernaven - Participation de la commune de Plouégat-Moysan au renforcement du réseau d'eau potable

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Morlaix Communauté a aménagé la zone d'activité économique de Guernaven sur la commune de Plouégat-Moysan pour accueillir des activités artisanales, industrielles et logistiques.

À ce jour, l'ensemble des travaux de viabilisation ont été réalisés pour desservir les 9 lots de l'opération qui se situe à proximité immédiate de la RN 12.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement, la maîtrise d'œuvre avait été sollicitée pour évaluer les moyens techniques à mettre en œuvre pour assurer une desserte suffisante en matière de sécurité incendie. Deux solutions avaient été proposées pour répondre aux attentes du SDIS 29 :

- mise en place d'une bache incendie afin de disposer d'une réserve suffisante en cas de sinistre lié au feu ;
- renforcement du réseau d'eau potable.

En concertation avec la commune de Plouégat-Moysan, Morlaix Communauté a privilégié la deuxième solution semblant plus pérenne et moins coûteuse en terme de gestion. Ce choix était également dicté par les éventuels besoins en eau inhérents à certaines activités économiques.

Dans cette optique, Morlaix Communauté et la commune de Plouégat-Moysan ont convenu par courrier de se répartir le coût de cet investissement, évalué à 60 450 € HT, selon une proportion de 2/3 pour l'EPCI et 1/3 pour la commune. Il est également précisé que la reprise de l'ensemble des branchements, évalué à 10 400 € HT, reste à l'entière charge de la commune.

Aussi, Morlaix Communauté ayant assuré la prise en charge des dépenses dans le cadre de la conduite de l'opération, et les coûts définitifs étant maintenant connus (10 266 € HT pour les branchements et 53 497,50 € HT pour le renforcement), il convient de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de solliciter le versement de la participation communale qui s'établit à 28 098,50 € HT

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Plouégat-Moysan,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention,**

- d'autoriser le Président à solliciter le versement de la participation auprès de la commune de Plouégat-Moysan.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### Délibération D16-162

**Objet** : Renouvellement de la convention d'adhésion au Pack Info Collectivité avec la CCI de Morlaix

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 46

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen., **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennecc à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

La CCI de Morlaix et Morlaix Communauté collaborent sur de nombreux projets de développement économique. Elles travaillent ensemble à l'accueil des entreprises sur le territoire ainsi qu'à leur accompagnement dans les phases de création, de transmission et de développement.

En juin 2012, dans un objectif clairement affiché de contribuer à la promotion et au développement économique du territoire, leurs représentants ont souhaité, à travers une convention, renforcer leur partenariat en formalisant l'échange d'informations économiques stratégiques.

En effet, chacune de ces structures dispose de données et d'outils d'observation économique qui doivent permettre aux décideurs (élus communautaires et consulaires) d'étayer des prises de décisions pertinentes. Les exemples de données partagées sont les suivants :

- fichiers d'établissements installés sur le territoire, listes mensuelles de créations et de disparitions d'entreprises,
- documents d'études socio-économiques périodiques : chiffres clés, tableau de bord,
- études spécifiques : analyse des évolutions commerciales et des flux de consommation,
- observatoire des zones d'activités,
- listes actualisés de locaux professionnels disponibles.

La CCI de Morlaix a proposé en 2015 une nouvelle convention d'adhésion, pour une durée d'une année, au Pack Info Collectivité qui propose les prestations suivantes :

1. des données issues du Fichier Consulaire :
  - une liste **annuelle**, transmise par courrier électronique, de l'ensemble des entreprises/établissements inscrits au RCS sur le territoire communautaire,
  - une liste **mensuelle**, transmise par courrier électronique, des entreprises/établissements immatriculés au RCS sur le territoire communautaire,
  - une liste **mensuelle**, transmise par courrier électronique, des entreprises/établissements radiés du RCS sur le territoire communautaire.
2. des publications :

- une édition annuelle des chiffres clés de l'intercommunalité sur le territoire intercommunal ;
- un envoi trimestriel, par voie électronique, du tableau de bord du Pays de Morlaix ;
- 3. un accès aux données de l'Observatoire Économique du Commerce et de la Consommation :
  - une présentation des flux de consommation sur le territoire communautaire ou sur un pôle choisi par Morlaix Communauté (jusqu'en 2017).

Le Pack Info Collectivité est un service proposé par la CCI de Morlaix aux EPCI, pour un montant de 150 € HT par commune membre avec un maximum fixé à 1 500 € HT. Cette contribution financière permet de payer le coût des prestataires (agence de communication, impression des documents et diffusion).

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90, nature 6281,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **de renouveler l'adhésion au Pack Info Collectivité de la CCI de Morlaix, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion correspondante,**
- **d'approuver le versement, au titre des sept derniers mois de l'année 2016, de la contribution financière au prorata temporis, pour un montant de 875 €.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D16-163**

**Objet : Nouvelle convention avec la Safer pour la période 2016–2021**

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen., **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougoven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Loquerec** : Gwenolé Guyomarc'h **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Comme indiqué dans le projet de territoire « Trajectoire 2025 » et les différents documents stratégiques (SCoT, PLU-i en cours d'élaboration, STZAE en cours d'élaboration, Convention de partenariat avec l'EPF, etc), le foncier est un des enjeux majeurs identifiés pour le territoire, afin de concilier développement urbain, activité agricole et protection de l'environnement.

Ainsi, sur le volet foncier agricole, en mars 2011, Morlaix Communauté a signé une convention de partenariat avec la Safer Bretagne pour une période cinq ans (mars 2011 à mars 2016), qui permettait d'avoir une veille foncière opérationnelle pour la communauté et les communes membres :

- en établissant les conditions de **veille et d'informations opérationnelles du marché foncier local** par la diffusion de toutes notifications Safer (déclaration d'intention

d'aliéner), et de la publicité des propriétés que la Safer maîtrise à l'amiable et en préemption / AAP,

- en définissant les **modalités d'intervention respectives de la Safer et de Morlaix Communauté pour la constitution de réserves foncières** (à vocation compensatrices, etc), le portage de foncier (gestion des réserves foncières, stockage de terrains en attente d'affectation), qui font l'objet d'une tarification supplémentaire.

➤ Bilan sur le fond :

Sur les cinq dernières années (2011 à 2015), 6 072 hectares ont changé de propriétaires soit 15 % de la SAU du territoire de Morlaix Communauté qui en comptait 41 400 hectares en 2000. Le marché agricole représente en nombre 49 % du marché de l'espace rural. Pour une vente deux, le foncier agricole quitte l'agriculture. Ce chiffre est à nuancer avec l'indicateur surface. En effet, le marché agricole représente 82 % du marché de l'espace rural. Ainsi, 580 hectares ont perdu leur valeur productive agricole via les trois marchés suivants : maison de campagne, espaces de loisirs, artificialisation.

En cinq ans, la Safer est intervenue :

- deux fois pour Morlaix Communauté :
  - ✓ 25 hectares rétrocédés à Morlaix Communauté en réserve foncière (Le Cun et Le Cosquer à Saint-Martin-des-Champs dans le cadre du projet de réactivation de la plate-forme rail route sur la ZI de Keriven),
  - ✓ installation et compensation d'un agriculteur vis-à-vis de la ZAC de Saint-Fiacre,
- quatre fois pour des communes membres (Morlaix, Saint-Thégonnec).

➤ Proposition d'une nouvelle convention de partenariat avec la Safer :

1. avec un **nouvel outil** de veille et d'observation foncière opérationnelle pour les collectivités « **Vigifoncier** », via un portail cartographique internet :

- ✓ veille foncière qui permet aux collectivités (EPCI/communes) d'être informées en temps réel de tous les projets de ventes sur les 27 communes membres de Morlaix Communauté avec la localisation des parcelles vendues sur un plan ;
- ✓ volet « Observatoire » qui permet de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières sur le territoire. Ces informations sont importantes dans la planification et l'élaboration de la stratégie foncière de la collectivité - PLU, carte communale, SCoT. À partir d'indicateurs, les élus ont accès à l'évolution du marché agricole communal, communautaire, départemental, et peuvent prendre en compte la consommation des terres agricoles dans leur politique foncière.

2. Il est proposé de **mutualiser l'accès aux données de la Safer** (notifications, appels à candidature) **avec le Syndicat Mixte du Trégor**, qui travaille également sur les échanges parcellaires sur son territoire d'intervention. Le SMT intervient au-delà du périmètre de Morlaix Communauté, ainsi il aura accès aux données de trois communes (Trémel, Plestin-les-Grèves, Plounérin), hors périmètre de Morlaix Communauté.

Le coût annuel de l'abonnement au portail Vigifoncier (veille + observatoire) s'élève à 8 500 € HT par an pour l'EPCI, les 27 communes, et le Syndicat Mixte du Trégor. Il est proposé de répartir le coût annuel de la manière suivante :

- 2/3 à la charge de Morlaix Communauté, en faveur de l'EPCI et des communes membres, soit 5 667 € HT par an,
- 1/3 à la charge du Syndicat Mixte du Trégor, soit 2 833 € HT par an.

Dans l'hypothèse de la non reconduction de la convention Safer - Syndicat Mixte du Trégor au 31 décembre 2016, sous réserve de la confirmation de prolongation de la convention entre la Région et la Safer, Morlaix Communauté prendra à sa charge la totalité du montant de son abonnement Vigifoncier, soit 8 000 € HT par an, pendant toute la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date de fin de ladite convention.

Outre cette rémunération forfaitaire, une tarification sera appliquée en fonction de ses interventions au service de la collectivité, définie dans la convention.

La durée de la convention est de cinq ans. Cette convention ne pourra prendre fin que lorsque toutes les propriétés réservées auront été rétrocédées par la Safer et que les comptes seront apurés conformément aux dispositions des présentes.

*Vu la délibération D10-225 du 13 décembre 2010, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la signature d'une convention avec la Safer,*

*Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », priorité 9, adopté le*

29 février 2016,

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 92, nature 611,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la poursuite du partenariat avec la Safer concernant la veille opérationnelle du marché foncier rural,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Christophe Micheau ne participe pas au vote).

---

#### **Délibération D16-164**

**Objet** : **Convention avec la Région Bretagne relative au dispositif Jeunes Agriculteurs**

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

La loi NOTRe du 7 août 2015 modifie le cadre d'intervention des collectivités locales, et tout particulièrement la compétence Développement économique. Ainsi, selon l'article L1511-2, « *le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, la métropole de Lyon, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.* »

Pour poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'investissement des jeunes agriculteurs porté par Morlaix Communauté, il est nécessaire de conventionner avec la Région Bretagne.

Ainsi, en application de l'art 94 de la loi NOTRe et par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT, en complément des aides régionales, Morlaix Communauté peut intervenir en faveur de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles bretonnes. Ces aides ont pour objet de conforter les projets d'installation et/ou de faciliter la transmission des exploitations agricoles. Ces aides s'inscrivent dans le cadre « de minimis » ou du régime cadre exempté SA41135 PIDIL (Programme national de développement des initiatives locales).

Le dispositif Jeunes Agriculteurs porté par Morlaix Communauté n'est pas modifié et est annexé à la convention.

*Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,*

*Vu le Schéma de Développement Économique adopté le 20 septembre 2010,*

*Vu la délibération D13-197 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification du dispositif d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,*

Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », priorités 2 et 9, adopté le 29 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section d'investissement, fonction 92, nature 20422,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention avec la Région Bretagne relative au dispositif d'aide à l'investissement des jeunes agriculteurs,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D16-165

**Objet : Convention d'objectifs Maison du Tourisme pour la période 2016–2019**

Rapporteur : Yves sMoisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : François Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Ismaël Dupont **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Morlaix Communauté a créé en 2007, un office de tourisme communautaire, sous le statut d'EPCI (établissement public industriel et commercial), dénommé « Maison du tourisme Baie de Morlaix–Monts d'Arrée ».

Morlaix Communauté lui confie les missions suivantes :

- **accueil et d'information des touristes**, collecter et hiérarchiser l'information touristique, accueillir physiquement, par téléphone, par correspondance, virtuellement et en mobilité les visiteurs et la population locale, développer des sites internet et applications mobiles pour faciliter les séjours (avant, pendant, après) et mieux diffuser l'offre touristique et commerciale du territoire ;
- **promotion touristique** du territoire de la communauté d'agglomération et de la destination en cohérence avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme ;
- contribution dans la **coordination** des interventions des divers partenaires du développement touristique local, apporteur d'affaire pour les professionnels, fédérer et accompagner les professionnels, structurer et contribuer à qualifier l'offre, impliquer les habitants ;
- **mise en œuvre de la politique locale du tourisme** et des programmes locaux de développement touristique (réalisation de diagnostic, d'étude de faisabilité, plan d'actions), notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques ;
- **commercialisation** des prestations de services touristiques, proposer un programme de visites guidées, concevoir des produits touristiques (pass, séjours « packagés » pour individuels ou groupes), développer une boutique pour valoriser la production locale,

- gérer une billetterie pour les visiteurs et la population locale (spectacles, musées, visites, monuments historiques,...) ;
- **développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires** : piloter des événements et manifestations sportifs, culturels ou musicaux, organiser des congrès et des séminaires professionnels et rechercher des clientèle d'affaires ;
  - **gérer des équipements touristiques collectifs** divers (hébergement, site culturel ou naturel, ...) ;
  - **consultant** sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

La convention d'objectifs et de financement avec la Maison du Tourisme 2013-2015 arrivant à échéance le 31 décembre 2015, le Conseil de Communauté du 25 janvier 2016 a approuvé une prorogation de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2016, et le versement d'une avance sur subvention 2016.

Cette convention définit un cadre pour la structuration et la professionnalisation de l'accueil touristique. Les objectifs pour la période 2013-2015 ont globalement été atteints: l'obtention d'une reconnaissance nationale (marque « Qualité Tourisme, classement « Catégorie 1 »), l'évaluation de la satisfaction « client » (groupe de travail qualité, baromètre « image »), le développement des partenariats (immatriculation pour la vente de produits touristiques) ou encore une meilleure visibilité de l'offre en office de tourisme et sur internet.

La convention 2016-2019 définira le cadre de fonctionnement pour la Maison du Tourisme dans la stratégie communautaire en lien avec le projet de territoire « Trajectoire 2025 ». Il sera également une base de travail pour le second audit de la marque « qualité » (printemps 2017).

De nouveaux enjeux se présentent : impact de la LGV (ligne à grande vitesse) sur les séjours touristiques à Morlaix et plus généralement problématique du transport (traitement du « dernier kilomètre »), adaptation de la taxe de séjour au nouveau contexte technologique (« uberisation » du tourisme), gouvernance et stratégie de la nouvelle destination (« Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix » ) en Bretagne, commercialisation de l'offre touristique locale, visibilité de l'offre touristique et commerciale au delà des offices de tourisme (Schéma d'accueil et de diffusion de l'information), promotion touristique sur différents canaux (Internet, réseaux sociaux...).

La convention d'objectifs prévoit les dispositions concernant la gouvernance de la compétence, les partenariats institutionnels, les missions d'intérêt général, le travail sur la connaissance des clientèles et la commercialisation, l'accompagnement des actions communautaires, le financement et l'évaluation.

*Vu la délibération du 25 janvier 2016 de prorogation de la convention d'objectifs avec la Maison du Tourisme et avance sur subvention 2016,*

*Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », adopté le 29 février 2016,*

*Vu l'avis de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 95, nature 65738,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention d'objectifs avec la Maison du Tourisme,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention,**
- **d'approuver l'attribution à la Maison du Tourisme, au titre de l'année 2016, d'une subvention de 876 000 €, inscrite au budget 2016,**
- **d'autoriser le versement d'un troisième acompte dès juillet 2016 d'un montant de 277 800 €, pour atteindre 80 % du montant de la subvention annuelle, le solde étant versé selon les modalités prévues à la convention d'objectifs,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-166**

**Objet** : **Convention de commercialisation des visites guidées**

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 38

**Nombre de pouvoirs** : 7

**Nombre de votants** : 45

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet

**Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Ismaël Dupont **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Dans le cadre de la convention d'objectifs entre Morlaix Communauté et la Maison du Tourisme, cette dernière développe la commercialisation de visites guidées notamment vers des clientèles « groupes ».

L'objet de la convention de commercialisation est de définir les conditions de vente de prestations de visites réalisées par Morlaix Communauté et commercialisées par l'Office de Tourisme communautaire.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,  
Considérant que les recettes sont inscrites au budget principal, section de fonctionnement,  
fonction 95, nature 7088,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention,**
- **d'autoriser le Président à solliciter le versement des recettes correspondant aux prestations réalisées.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-167**

**Objet** : Restauration du circuit des venelles Attribution d'une subvention à la ville de Morlaix

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Ismaël Dupont



## Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : Solange Creignou, Marc Madec

En mars 2015, la ville de Morlaix a transmis Morlaix Communauté un dossier de demande de subvention concernant un projet de restauration du circuit des venelles en centre-ville. Cette restauration s'accompagne de la réfection totale de la signalisation directionnelle et d'interprétation.

Le circuit des venelles proposé par la ville se décline en cinq tracés différents selon la difficulté et la durée du parcours. L'objectif du projet est de mieux valoriser le patrimoine et les atouts touristiques du centre-ville auprès des habitants et des visiteurs.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à environ 25 000 € HT.

La ville de Morlaix a sollicité des aides auprès de la Région, du Département et de Morlaix Communauté (5 074,62 €).

Les travaux, initialement prévus en 2015, ont été réalisés en 2016.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

I - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC	% du TTC
Réalisation des plaques directionnelles (petites et grandes)	2 637,00	3 164,40	33,29%
Réalisation des totems (3 mats)	664,11	796,93	8,38%
Conception des panneaux	4 250,00	5 100,00	53,65%
Dépose et pose des plaques (convention ART)	370,00	444,00	4,67%
<b>TOTAL DES DEPENSES I</b>	<b>7 921,11</b>	<b>9 505,33</b>	<b>100,00%</b>
Ville de Morlaix	1 584,22	3 168,44	33,33%
Conseil général du Finistère - 50% du HT	3 960,56	3 960,56	41,67%
Région Bretagne - 30% du HT	2 376,33	2 376,33	25,00%
<b>TOTAL DES RECETTES I</b>	<b>7 921,11</b>	<b>9 505,33</b>	<b>100,00%</b>

II - SIGNALISATION D'INTERPRETATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	% du TTC
Réalisation des plaques d'interprétation (lave émaillée)	16 310,00	19 572,00	97,00%
Traduction des textes en langue bretonne	605,40	605,40	3,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES II</b>	<b>16 915,40</b>	<b>20 177,40</b>	<b>100,00%</b>
Ville de Morlaix	3 383,08	6 645,08	32,93%
Conseil général du Finistère - 20% du HT	3 383,08	3 383,08	16,77%
Région Bretagne - 30% du HT	5 074,62	5 074,62	25,15%
Morlaix Communauté - 30% du HT	5 074,62	5 074,62	25,15%
<b>TOTAL DES RECETTES II</b>	<b>16 915,40</b>	<b>20 177,40</b>	<b>100,00%</b>

TOTAL DES DEPENSES I + II	24 836,51	29 682,73	
---------------------------	-----------	-----------	--

TOTAL DES RECETTES I + II	24 836,51	29 682,73	% du HT
Ville de Morlaix	4 967,30	9 813,52	20,00%
Conseil général du Finistère	7 343,64	7 343,64	29,57%
Région Bretagne	7 450,95	7 450,95	30,00%
Morlaix Communauté	5 074,62	5 074,62	20,43%

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section d'investissement, fonction 95, nature 2158,

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention à la ville de Morlaix pour la restauration du circuit des venelles, représentant 25 % des dépenses de signalisation et d'interprétation, soit 4 228,85 € HT.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

### Délibération D16-168

**Objet : Participation financière à l'UBO au titre de l'année 2015**

Rapporteur : Agnès Le Brun

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot **Pleyber-Christ** :

Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Annie Piriou à Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç à Jean-Luc Fichet **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard.

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Stéphane Bouget **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Ismaël Dupont **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

Une convention relative à la participation de Morlaix Communauté au fonctionnement du département GACO de l'IUT de Brest-Morlaix a été signée en décembre 2003 avec l'Université de Bretagne Occidentale. Cette convention prévoit une contribution financière annuelle permettant de faire face aux dépenses de logistique (électricité, chauffage, eau, maintenance, gardiennage, nettoyage) d'un montant de 23 000 € par an depuis l'année 2004.

*Vu la convention signée avec l'UBO,*

*Vu les justificatifs de dépenses fournis par l'UBO,*

*Vu l'avis favorable de la commission Enseignement supérieur du 13 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 23, nature 65738,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une participation financière de 23 000 € à l'UBO au titre de l'année 2015, pour le fonctionnement du département GACO de l'IUT Brest-Morlaix.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21 h 10.